

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2017



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 15 mars 2017

***Présentation par le Premier ministre des suites données par le
gouvernement aux préconisations des avis du CESE, rendus en 2016***

***Les PME/TPE et le financement de leur développement
pour l'emploi et l'efficacité***

SOMMAIRE

PRÉSENTATION PAR LE PREMIER MINISTRE DES SUITES DONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT AUX PRÉCONISATIONS DES AVIS DU CESE, RENDUS EN 2016	5
ALLOCUTION DE PATRICK BERNASCONI, PRÉSIDENT DU CESE	5
ALLOCUTION DE BERNARD CAZENEUVE, PREMIER MINISTRE	8
LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITÉ.....	18
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS	18
DISCUSSION GENERALE	28
CFDT - M. Musso	28
CFE-CGC - Mme Biarnaix-Roche	30
CFTC - M. Thouvenel	31
CGT - M. Meyer	32
CGT-FO - M. Legagnoa	33
Coopération - Mme Blin	34
Entreprises - M. Asselin	36
Mutualité - M. Junique	37
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et environnement et nature - M. Dulin.....	38
Outre-mer - M. Antoinette.....	40
Personnalités qualifiées - Mme Goujon	41
Professions libérales - M. Noël	43
UNAF - M. Chrétien.....	44
UNSA - Mme Arav	45
Agriculture - M. Épron	47
Artisanat - Mme Foucher	48
Associations - M. Deschamps.....	49
DISCUSSION DES AMENDEMENTS.....	50
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS	51
ANNEXES.....	53
Annexe 1 – Amendement déposé sur le projet d'avis « Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité »	54

Annexe 2 – Suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis « Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité »	55
Annexe 3 – Diaporama illustrant les propos de Frédéric Boccara, rapporteur	57
Annexe 4 – Infographie illustrant les propos de Frédéric Boccara, rapporteur	66

Présidence de Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à 15 heures.

**PRÉSENTATION PAR LE PREMIER MINISTRE DES SUITES DONNÉES PAR LE
GOUVERNEMENT AUX PRÉCONISATIONS DES AVIS DU CESE,
RENDUS EN 2016****ALLOCUTION DE PATRICK BERNASCONI, PRÉSIDENT DU CESE ¹**

M. le Président. Monsieur le Premier ministre, mesdames les présidentes, messieurs les présidents, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, chers Amis, il y a plus d'un an, ensemble, dans cet hémicycle, nous votions pour une ambition que traduisaient d'ailleurs nos orientations stratégiques. Une année s'est passée, conforme à ces orientations. Une année marquée par l'implication forte des présidents de section et de délégation, des rapporteurs, des groupes, des conseillers pour rassembler et traduire ce que la société civile exprime dans sa diversité.

Au total, plus de quinze avis ont été rendus, dont sept l'ont été à la suite de saisines gouvernementales. Des avis construits sur le débat, l'échange et la confrontation avec pour objectif, à chaque fois, la construction d'un socle jugé acceptable par le plus grand nombre. De nombreuses préconisations en furent issues.

De notre travail à celui du législateur, de nos avis au débat politique, je crois pouvoir dire qu'il n'y a qu'un pas. Un pas dont j'aimerais qu'il se transforme en une prise en compte plus régulière encore de notre institution, afin qu'elle puisse continuer d'alimenter les politiques publiques et en faciliter les mises en œuvre.

Aujourd'hui, c'est l'heure du bilan de cette première année d'exercice et, à bien des égards - et dans toutes les acceptions du terme - le temps de la reconnaissance. À commencer par celle que nous éprouvons à votre endroit, Monsieur le Premier ministre, qui, pour la première fois, venez devant nous donner acte des suites apportées par le gouvernement aux avis et préconisations de notre assemblée. Ce que nous prenons aussi comme une forme de reconnaissance. C'est ainsi que nous interprétons votre venue : un signe fort pour la société civile et les corps intermédiaires. Nous vous en remercions.

¹ Seul le prononcé fait foi.

Cette restitution officielle vient clôturer une année de travail de la société civile, année marquée par un bel ensemble de préconisations - dans les domaines économique, social et environnemental - auxquelles vous donnez écho aujourd'hui. Je ne vais pas reprendre les quinze avis que nous avons produits, mais simplement revenir sur quelques-uns qui ont peut-être davantage marqué le débat politique - soit parce qu'ils ont été largement repris, soit parce qu'ils ont permis d'établir un diagnostic - et d'autres, enfin, parce qu'ils se sont construits dans un contexte de tension particulier.

Les préconisations de nos avis sur *L'égalité réelle en Outre-mer*, sur la *Loi montagne*, ont permis d'enrichir significativement les projets de loi qui ont suivi. Mais c'est incontestablement notre avis sur *La culture du dialogue social* qui illustre le plus concrètement l'utilité qu'il y a à consulter et à construire avec les corps intermédiaires. Neuf préconisations présentées par notre assemblée ont en effet été reprises par le projet de loi. Neuf préconisations issues d'un avis qui, je veux ici le rappeler, n'avait fait l'objet d'aucun amendement : preuve s'il en est besoin de l'efficacité du travail préalable de notre conseil et de sa capacité à faire naître les *consensus* entre les différents acteurs de la société, même dans un contexte social délicat comme ce fut le cas.

Les impacts des mécanismes d'évitement fiscal sur la cohésion sociale et le consentement à l'impôt ainsi que *La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux* sont deux autres avis qui se sont inscrits dans l'actualité récente. Sur le deuxième de ces avis le travail du CESE a servi à construire la position française, position dont la Commission européenne a pu prendre connaissance au début de cette année.

Je veux également citer le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016* que nous avons remis au Premier ministre et aux ministres concernés lors d'une séance de travail extrêmement constructive. Y avait notamment été évoquée l'urgence d'une politique publique d'envergure pour lutter contre le décrochage scolaire et la nécessité de reconstruire une communauté de destin en intensifiant l'effort de recherche et en orientant mieux les stratégies d'investissement.

Monsieur le Premier ministre, en 2016 nous avons un défi à relever, celui d'inscrire davantage le Conseil économique, social et environnemental - troisième assemblée de la République - dans le paysage politique. Nous le devons aux Françaises et aux Français que nous représentons ici et nous le devons à la démocratie. Je crois que nous y sommes parvenus. Notre assemblée a ainsi confirmé son rôle auprès de l'exécutif tout en réaffirmant son intégration et son rôle de pivot dans l'élaboration comme dans le contrôle de la politique publique. Si nous avons pu retrouver cette place, je veux croire modestement que c'est dû à la qualité de notre travail ; mais c'est également parce que vous avez eu la volonté de consulter la société civile organisée sur des enjeux importants. Vous avez eu la préoccupation permanente d'écouter et de prendre le pouls de la société française.

Vous avez su comprendre et mesurer l'impact de la réflexion collective de plus de soixante organisations qui elles-mêmes représentent des millions de Français.

Vous nous avez saisis à sept reprises et nous avons toujours veillé à vous répondre dans les délais impartis. Mais au-delà des saisines gouvernementales vous avez aussi su entendre la société civile lorsqu'elle exprimait des attentes ou préconisait des mesures qui vous ont semblé suffisamment importantes et fortes pour que vous envisagiez de les reprendre. Je m'en réjouis car je le répète, le recours au CESE ne doit plus être une possibilité mais une démarche systématique dans les domaines de compétence qui sont les nôtres. Notre méthode est basée sur le dialogue et la recherche du *consensus*. Nous avons en nous le potentiel pour prévenir les tensions puisque nous mesurons, avec précision et en permanence, pour tel projet, telle proposition, telle ambition, les conditions de son acceptabilité sociale. Plus que jamais la parole du CESE est nécessaire. Je sais ne pas avoir, Monsieur le Premier ministre, à vous en convaincre.

Notre assemblée se doit maintenant d'aller plus loin. Les idées ne manquent pas, comme celle d'organiser chaque année - par exemple, dans l'enceinte du conseil - une conférence de la société civile organisée. Ce pourrait être, à mon sens, un précieux moment d'échange sur les grands sujets qui concernent ou traversent notre société. Y participeraient les « numéros un » des organisations, les représentant des associations, les acteurs de l'économie au sens le plus large et les représentants des pouvoirs publics et du gouvernement. Chacun pourrait, je le pense, en tirer bénéfice ; et l'intérêt général y trouverait son compte.

Aller plus loin c'est également répondre aux désirs d'expression des citoyens de notre pays. Nous ne pouvons pas ignorer les demandes toujours plus grandes des Français d'être entendus en dehors de toutes organisations, de toutes représentations particulières. Nous devons relayer leurs préoccupations et, le cas échéant, nous en saisir. La pétition citoyenne est un dossier que nous avons mis à l'étude. À titre personnel je suis convaincu du rôle que devra jouer le CESE en la matière. Aucune institution ne prend en charge les pétitions dans notre pays. Selon des modalités qui restent bien sûr à définir nous devons être demain - je le crois - cette institution. C'est une ambition qu'il m'a été donné de faire partager au Président de la République ainsi qu'aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Cette ambition qu'a le CESE de capter l'expression des citoyens de la société civile, d'en vérifier la portée et de s'en faire l'analyse, l'interprète et pourquoi pas le porte-parole, cette ambition je souhaitais aujourd'hui la partager avec vous.

Car le CESE est un élément-clé de la démocratie. Cette démocratie, nous aurions tort de penser qu'elle est inébranlable. Dans le monde elle vacille, menacée par les peurs et les individualismes. Sachons la défendre en sachant d'abord écouter ceux que nous avons pour devoir de représenter et guider.

Ce monde, précisément le CESE n'y est pas indifférent. Vous avez pu mesurer notre implication en Europe à travers l'avis sur *Le socle des droits sociaux*, notamment ; je l'évoquais tout à l'heure. Mais au-delà des frontières européennes, nous existons, même modestement, en tant qu'institution. Nous multiplions ainsi les contacts avec des pays tels le Vietnam, la Chine, la Birmanie ou nombre de pays d'Afrique. Ils sont de manière générale très curieux du fonctionnement de nos institutions et fort intéressés par l'existence de cette troisième assemblée qui donne une place aux citoyens dans la construction législative. Des pays qui ont connu des dictatures, comme le Chili, ou plus récemment la guerre, comme l'Afghanistan, se rapprochent ainsi du CESE français pour lui demander un appui dans la création d'institutions analogues, facteur de paix et de démocratie à leurs yeux.

C'est aussi une manière de faire partager nos valeurs, la culture et langue française, et je crois savoir qu'elles vous sont chères. Comme j'ai cru comprendre la volonté de votre gouvernement de promouvoir une politique nationale de la langue française, au service de la cohésion sociale et du rayonnement culturel de notre pays. La société civile doit bien évidemment s'inscrire dans cette réflexion. Sachez, mais vous l'avez compris s'agissant d'une telle cause, que nous sommes bien sûr disponibles. Je vous remercie.

(Applaudissements)

ALLOCUTION DE BERNARD CAZENEUVE, PREMIER MINISTRE ²

M. Cazeneuve. Monsieur le président du Conseil économique, social et environnemental, mesdames et messieurs les présidents, mesdames et messieurs les conseillers, je voudrais tout d'abord vous remercier, Cher Patrick Bernasconi, de m'avoir invité à prendre la parole ici devant la troisième assemblée de la République, un mois juste après que le Président de la République est venu s'exprimer devant vous. J'ai tenu ainsi à marquer l'attachement et l'estime que le gouvernement porte à votre institution. J'ai bien d'autres éléments tangibles qui témoignent de l'importance que les autorités de l'État accordent à ce dialogue avec les représentants du monde du travail et de la société civile.

Depuis le début de votre mandat il y a un peu plus d'un an - vous l'avez rappelé avec beaucoup de précision à l'instant - le gouvernement vous a saisi à de nombreuses reprises : sept fois en 2016 et déjà deux fois depuis le début de cette année. J'ai demandé au Secrétaire général du gouvernement d'élaborer précisément les suites que nous entendons réserver à ces recommandations. J'ai pu vous remettre il y a quelques jours ce document qui montre que nous

² Seul le prononcé fait foi.

avons su prendre appui sur vos travaux pour faire évoluer notre arsenal législatif et engager les réformes dont le pays a besoin.

Je pense notamment aux avant-projets de loi dont votre assemblée a été saisie. Vous avez ainsi rendu un avis relatif à *L'avant-projet de loi sur les territoires de montagne*, en soulignant notamment l'importance que présentaient les questions liées à l'accueil, au logement et à la protection sociale des travailleurs saisonniers. La loi a pu ensuite faire droit aux préoccupations que vous aviez fort pertinemment exprimées.

L'avis du CESE relatif à *L'avant-projet de loi sur l'égalité réelle dans les Outre-mer* a également montré votre volonté de vous associer à l'ambition que le gouvernement portait au travers de ce texte et de la conforter. Je pense également aux travaux que vous avez consacrés aux questions européennes alors que nous allons célébrer dans quelques jours le 60^e anniversaire du Traité de Rome.

Le gouvernement a demandé votre avis sur la construction d'un socle européen des droits sociaux fondamentaux. Cet avis a largement inspiré la contribution que la France a remise à la Commission européenne sur ce sujet fondamental pour l'avenir de l'Europe et de sa cohésion. Vous savez Monsieur le Président - j'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec vous, lorsque nous nous sommes rencontrés - qu'après que le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a décidé d'engager une réflexion des institutions de l'Union européenne sur ce sujet je vous ai indiqué que la France avait la ferme intention d'être en avant garde sur cette question, parce que nous avons une conception de l'Europe que beaucoup d'entre vous ici partagez. Cette conception de l'Europe pense l'Europe - au moment où celle-ci est remise en cause par tous les populismes - comme un espace de protection. Protection d'abord contre le terrorisme et j'ai eu l'occasion dans d'autres fonctions - au ministère de l'intérieur avec mon collègue allemand Thomas de Maizière - de faire progresser l'Union européenne sur le chemin qui me paraissait opportun pour faire en sorte que ces protections soient renforcées. Qu'il s'agisse de la mise en place de l'agence Frontex de garde-côtes et de garde-frontières qui permet à l'Europe d'être souveraine lorsqu'il s'agit de protéger ses frontières extérieures et de le faire - car c'est là aussi l'essentiel - dans la conformité aux valeurs des pères fondateurs de l'Union européenne.

Nous avons aussi engagé la réforme des systèmes d'informations « Schengen » pour permettre aux règles de Schengen - qui ne le prévoyaient pas à l'origine - d'assurer le contrôle de nos ressortissants européens qui bénéficient de la libre circulation lorsqu'ils reviennent sur le territoire de l'Union européenne, après avoir fréquenté le théâtre des opérations terroristes et s'être livrés, pour un certain nombre d'entre eux, à des crimes qui méritent la plus grande fermeté de la part de la République et la sanction la plus rigoureuse.

Nous avons engagé la réflexion sur l'interconnexion des fichiers, avons mis en place un dispositif relatif à l'utilisation des armes à feu ; nous avons engagé une réflexion pour que, dans un cadre judiciaire, et seulement dans ce cadre, les communications cryptées puissent faire l'objet d'enquêtes de la part du juge judiciaire pour mettre fin aux actes des terroristes qui s'apprêtent à frapper de nouveau notre pays.

La protection, c'est aussi la protection de nos secteurs d'excellence, de nos pôles de compétitivité, de nos industries parmi les plus performantes et qui doivent, dans la mondialisation, être capables d'exporter, sinon les emplois seraient moins nombreux à être créés que si nous n'avions pas cette opportunité d'exporter nos biens et nos services par-delà les frontières de l'Union européenne.

Mais nous sommes aussi soucieux - et c'est l'objet des réflexions en cours sur les modifications réglementaires relatives au *dumping* social et fiscal - que cette possibilité d'exporter - et d'importer, par conséquent, pour d'autres pays - se fasse dans un cadre de concurrence juste et équitable.

La protection, c'est aussi la protection de notre modèle économique et social. Cela veut dire des choses extrêmement précises pour les pays de l'Union européenne face aux inquiétudes dont vous avez souligné qu'elles étaient de nature à faire monter en Europe tous les populismes.

Cela signifie la possibilité de reconnaître le droit à la mobilité des apprentis, la possibilité de mettre en place une carte étudiant, la possibilité de faire évoluer le fonds d'adaptation à la mondialisation pour que les salariés qui voient leur entreprise faire l'objet de restructurations soient davantage protégés dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les dirigeants des entreprises en restructuration.

Nous avons aussi exprimé le souhait de faire en sorte que l'on puisse, sur le détachement des travailleurs - j'y reviendrai - lutter contre toutes les fraudes au détachement dans le respect rigoureux de l'État de droit et en engageant - au titre de la mise en place de ce socle européen des droits sociaux - la réforme de la directive de 1996 de manière que les États de l'Union européenne, et l'Union européenne elle-même, soient davantage armés pour lutter contre le détachement des travailleurs lorsque celui-ci fait l'objet de fraudes. Il ne s'agit pas de lutter contre le détachement, mais contre la fraude au détachement.

De la même manière, et sur ce sujet du travail détaché, vos travaux plus anciens ont aussi contribué à éclairer la décision politique du Gouvernement. Ils ont inspiré les nombreuses dispositions législatives que nous avons été amenés à prendre ces dernières années pour lutter précisément contre ce fléau qu'est la fraude au détachement.

Mais au-delà des saisines formelles du gouvernement, le Conseil économique, social et environnemental joue un rôle fondamental, et je veux insister sur ce point, pour éclairer les pouvoirs publics sur les grands enjeux, les grands défis de notre temps.

L'ensemble de vos travaux nourrit ainsi la réflexion du gouvernement et des parlementaires sur les sujets les plus fondamentaux, les plus essentiels qui peuvent traverser notre société et aussi, parfois - et c'est bien ainsi - faire débat en son sein.

Je pense aux travaux que vous avez conduits sur des sujets majeurs tels que la justice climatique, la transition numérique ou l'équilibre des relations commerciales dans le secteur alimentaire. Je ne peux évidemment pas me montrer exhaustif dans cette énumération ; la synthèse élaborée par le secrétariat général du Gouvernement, à ma demande, sur les suites données par le gouvernement à vos recommandations ne compte pas moins de 25 pages, ce qui permet de mesurer toute l'étendue de votre influence.

Vous avez, pour votre part, souligné, monsieur le président, l'importance toute particulière de l'avis que le Conseil économique et social a rendu à la demande du gouvernement sur le développement de la culture du dialogue social. Je voudrais m'y attarder en quelques mots.

Je sais comme vous que le contexte électoral se prête à la remise en cause du rôle et de la place du dialogue social dans notre pays. Au sein de certaines familles de pensée, on oppose volontiers, un peu hâtivement, les exigences de ce dialogue à celles de l'efficacité économique. Il faut néanmoins rappeler que l'Europe compte de grandes Nations, bâties sur le dialogue social, et qui ont fait la preuve de leur efficacité économique.

Il est donc possible - c'est ma conviction profonde - de concilier le souci légitime de l'efficacité, l'exigence de cohésion sociale et la prise en compte des questions environnementales.

Je dirais même que ces trois objectifs seront d'autant plus à portée de main qu'ils seront poursuivis de façon coordonnée ; c'est pourquoi la France doit continuer à faire partie des pays qui placent le dialogue des partenaires sociaux au cœur de son fonctionnement collectif.

Vous venez de me faire part, monsieur le président, de votre projet d'ouvrir encore votre Conseil et d'écouter la parole des Français à travers un mécanisme de pétitions citoyennes. Je ne peux que souscrire à cette idée qui enrichira le débat public et bénéficiera grandement à la vie démocratique de notre pays.

Mais un tel mécanisme n'a bien entendu pas vocation à remettre en cause le rôle des corps intermédiaires dans notre démocratie, car ce sont aussi les organisations syndicales, patronales, les associations, les mouvements qui sont ici représentés qui permettent à notre démocratie de demeurer vivants et de fonctionner de façon aussi apaisée que possible.

Ce que représente à mes yeux votre assemblée, c'est au fond la recherche - et c'est une noble recherche - de la cohésion sociale. C'est la volonté de surmonter les désaccords, les contradictions qui peuvent exister au sein de notre société, qui aime - peut-être plus que d'autres - les contradictions.

C'est ce qu'exprimait dans son livre - excellent - l'historien Michel Winock lorsqu'il convoquait le concept de « *fièvre hexagonale* », indiquant ici le goût que nous avons, particulièrement en France, pour les fractures et les confrontations. Chacun aura bien compris que, par tempérament autant que par conviction, j'ai davantage le goût du compromis et du *consensus*. Je pense que c'est la capacité de faire progresser à travers le dialogue, dans le respect de l'autre, et par la recherche du compromis la société française qui doit constituer la volonté collective de ceux qui sont ici.

Je veux aussi ajouter sincèrement - et comme je ne suis candidat à rien dans le contexte particulier, je peux m'autoriser une liberté - dans un contexte où l'outrance et l'approximation occupent toute la place dans le débat public, où la rigueur des faits revêt moins d'importance que la convocation des instincts, suscitant souvent tous les emportements qui contribuent à l'abaissement du débat public et à des divisions irréparables dans la société, toute la sagesse que m'inspirent vos travaux, et je veux me réjouir des progrès que cette sagesse engendre par l'émergence de compromis utiles et solides.

Dans cette perspective, je voudrais, monsieur le président, m'arrêter un instant sur le rôle que tient la maîtrise de la langue française pour le bon fonctionnement de notre pacte national.

Car la maîtrise de la langue française n'est pas simplement une compétence scolaire ou professionnelle, elle est aussi une compétence sociale indispensable à l'exercice de la citoyenneté. Sous la Convention, d'ailleurs - cela nous renvoie à des périodes lointaines -, le Comité de l'instruction publique avait proposé, sur le rapport de Barère, de nommer un instituteur de langue française dans toutes les communes des départements où l'on parlait ce que l'on appelait à l'époque un « *idiome étranger* ».

En effet, la langue participe de la construction de l'identité des personnes et du sentiment d'appartenance à la collectivité nationale. Langue de la République, la langue française doit être la langue de l'intégration. C'est par la maîtrise de la langue que les habitants de ce pays participent à la vie sociale et s'intègrent dans le monde du travail. C'est par la langue qu'ils s'imprègnent de la connaissance de la société française, qu'ils se familiarisent avec ses valeurs et avec sa culture.

À l'inverse, une faible maîtrise du français risque de conduire et conduit souvent - on le sait - à l'exclusion et au repli sur soi ; c'est pourquoi, tous les enfants de la République doivent se sentir parfaitement à l'aise avec la langue française et tous les adultes résidant dans notre pays doivent être en capacité d'approfondir leur maîtrise du français.

Pour autant, je ne crois pas que la France doive interdire à des ressortissants d'autres pays - et en particulier aux ressortissants des autres pays européens - de venir travailler sur son sol au prétexte qu'ils ne maîtrisent pas parfaitement sa langue.

Vous savez que certaines collectivités ont récemment pris des mesures en vue d'exclure des marchés publics les entreprises dont tous les salariés ne parlent pas le français ou qui ne disposent pas d'un traducteur à titre permanent. Leurs élus ne font cependant pas mystère de ce que ces clauses ne sont pas inspirées par l'amour de notre langue, mais par l'objectif de faire obstacle à la concurrence d'entreprises étrangères faisant appel à des travailleurs détachés ; et ils ont peine à cacher qu'ils espèrent, pour un certain nombre d'entre eux - je dis les choses franchement - en tirer quelques profits électoraux.

Comme vous le savez, mon gouvernement - comme ceux de Manuel Valls et de Jean-Marc Ayrault auparavant - lutte avec une absolue fermeté contre les fraudes au travail détaché.

Les préfets ont encore récemment fermé, sur ce dispositif, plusieurs chantiers importants, par exemple en Bretagne, Rhône-Alpes et Auvergne parce que ces fraudes étaient manifestes et qu'il fallait qu'elles soient sanctionnées.

À notre initiative - et comme je l'ai dit, avec votre concours - une négociation a été engagée afin de réviser la directive de 1996 sur les travailleurs détachés en encadrant davantage les conditions de leur séjour.

Je crois donc être bien placé pour vous dire que l'on peut, en cette matière - et nous le faisons fermement - lutter contre les fraudes et contre les excès sans prendre - au mépris du droit, en contravention avec l'État de droit, et parfois par pur calcul électoral - des mesures ouvertement discriminatoires à l'égard d'entreprises étrangères et qui seront infailliblement condamnées comme telles par n'importe quel tribunal.

J'ajoute que ces mesures sont, en outre, inutiles au regard de l'objectif de sécurité des chantiers puisque ceux d'entre vous qui connaissent bien le code du travail sont parfaitement affranchis sur le fait que celui-ci prévoit déjà des dispositions beaucoup plus précises que celles que l'on prend à la volée pour répondre à cette difficulté.

Ces dispositions qui ont été prises par certaines collectivités locales relèvent donc de la pure posture politique ; et cette posture est contraire aux intérêts de la France et contraire aussi, bien entendu, aux intérêts des 150 000 salariés français qui sont aujourd'hui détachés dans un autre pays européen et qui risquent de se trouver pénalisés par des mesures de rétorsion, à la suite de ces initiatives plus responsables.

Nous ne devons pas utiliser la langue comme un simple prétexte pour susciter des préventions, des suspicions, des rejets. Car la langue, mesdames et messieurs, notamment la langue française, qui a une vocation universelle, est un lien, un instrument de rayonnement qui perd en force lorsqu'elle s'érige en barricade.

Je sais que les partenaires sociaux qui sont ici représentés, les organisations syndicales comme les organisations d'employeurs, partagent pour une grande partie cette conviction.

Pour mesurer la part de calcul et d'inefficacité qui s'attache aux postures que je viens d'évoquer, vous êtes nombreux à avoir compris que, derrière la « clause Molière », c'est la « clause Tartuffe » dont il convient de se méfier.

En revanche, l'apprentissage du français constitue bien entendu un enjeu majeur pour ceux qui arrivent en France et souhaitent s'y établir de manière durable. C'est là une des clés de leur intégration. C'est pourquoi nous avons considérablement renforcé - avec la loi du 7 mars 2016 sur le droit des étrangers - la formation linguistique à laquelle ont accès les primo-arrivants dans le cadre de leur contrat d'intégration ainsi, du reste, que leur formation aux valeurs de la République.

Ce souci doit nous guider autant à l'égard des enfants de familles étrangères que de leurs parents. On sait du reste que ce sont bien souvent les enfants, dans les familles non francophones, qui apportent dans leur foyer la langue apprise à l'école et que les parents, réciproquement, s'astreignent à parler suffisamment le français pour communiquer avec les enseignants afin de s'assurer de la réussite scolaire de leurs enfants.

Au demeurant, l'enjeu principal dans ce domaine, et dont on parle moins, malheureusement, réside sans doute dans la nécessité d'apporter une aide efficace aux six millions de Français qui rencontrent des difficultés dans la maîtrise de leur propre langue. C'est là un sujet fondamental que la République ne peut pas ignorer, car c'est bien de nos concitoyens qu'il s'agit, et non de travailleurs étrangers.

Un jeune Français sur dix, lors des tests passés dans les journées « *Défense et citoyenneté* », est en effet confronté à des difficultés élémentaires de lecture ; et des études plus fines montrent que ces difficultés dans la maîtrise de la langue peuvent concerner tous les âges, toucher des personnes issues de milieux professionnels et sociaux très différents.

Nous savons que ces difficultés se nouent souvent dès l'enfance ; c'est pourquoi l'apprentissage du français a constitué une des priorités placées au cœur de la loi de 2013 sur la refondation de l'école. Les nouveaux programmes de l'école maternelle, de l'école élémentaire, s'attachent ainsi à renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux, à commencer par la lecture et l'écriture.

Le gouvernement a également encouragé la scolarisation des enfants de moins de trois ans, qui facilite la maîtrise précoce de la langue et contribue à renforcer l'égalité des chances tout au long du parcours scolaire.

À l'âge adulte, mesdames et messieurs, la maîtrise du français est aussi un enjeu absolument essentiel pour l'accès à l'emploi. Un demandeur d'emploi sur dix est en situation de difficulté de pratique de la langue française, car même pour exécuter des tâches qui peuvent paraître simples, il faut désormais savoir lire aisément une notice, une consigne, un tableau, savoir rédiger des messages clairs, même brefs.

Nous savons aussi que, dans le monde du travail, il peut arriver que certaines personnes désapprennent à lire et à écrire si elles n'ont pas souvent eu l'occasion de mettre ces compétences en pratique. Le jour où leur travail évolue ou lorsqu'elles ont besoin de changer d'emploi, elles se trouvent ainsi confrontées à de réelles difficultés.

Le combat contre l'illettrisme est une exigence de solidarité à l'égard de ceux qui en souffrent et une absolue nécessité sociale.

Je veux saluer, ici, le travail courageux, opiniâtre, mené depuis des années sur ce terrain par les associations, par les collectivités territoriales et les partenaires sociaux, avec ou sans le soutien de l'État. Mais, l'importance des besoins en cause nous a porté à considérer que nous ne pouvions plus nous contenter d'une telle construction empirique, qui présente nécessairement des lacunes, des chevauchements et des zones d'ombre. Ces actions éparses doivent être davantage coordonnées et ce réseau informel doit gagner absolument en cohérence.

La France devait donc se doter d'une politique de la langue française qui soit à la hauteur de ses besoins. Nous ressentions la nécessité d'une impulsion nouvelle. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé la création d'un délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale. Cette institution nouvelle devra couvrir les nombreux champs concernés par la maîtrise de la langue française : le monde du travail - où l'illettrisme doit reculer - la formation des personnes étrangères non francophones - pour lesquelles l'apprentissage de notre langue est un puissant facteur d'intégration - ou encore, l'apprentissage du français dans les collectivités ultramarines. J'ai confié cette mission à Thierry Lepaon dont nous connaissons l'intérêt qu'il porte de longue date à ces questions et que je remercie chaleureusement pour son engagement. Il aura notamment pour mission d'élaborer un plan national pour la maîtrise de la langue française.

Pour le mettre en œuvre, il devra nouer tous les partenariats nécessaires entre l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les établissements publics et le secteur associatif. Je sais, comme vous, qu'il possède la compétence, l'expérience et la passion nécessaire pour assumer cette tâche considérable.

La langue n'est pas en France un simple outil de communication. Je veux aussi insister sur ce point : elle est un élément de notre patrimoine auquel chaque Français est viscéralement attaché, comme le montrent les polémiques que provoque de façon inévitable toute tentative de réforme de l'orthographe. Elle a été un des ciments de l'unité nationale, bien que nous sachions aujourd'hui qu'elle peut coexister paisiblement avec les autres langues de France dont nous avons appris à apprécier la richesse.

Elle est aussi un trésor que nous partageons avec 270 millions de locuteurs francophones aujourd'hui présents sur les cinq continents. Ils étaient cinq fois moins nombreux lorsque Rivarol écrivait son discours sur l'universalité de la langue française. Enfin, elle est inséparable du message universel de la France. « *Outil merveilleux trouvé dans les décombres de la colonisation* », comme le disait Senghor. Il n'est donc pas, dans la République, de mission plus belle que de veiller à faire prospérer cette grande passion nationale, l'amour, l'amour absolu de la langue française.

Monsieur le président Bernasconi, mesdames et messieurs les conseillers, je voudrais vous dire avec une certaine solennité que nous avons besoin de vous, que nous avons besoin de lieux tels que le CESE pour éclairer le débat public, pour dialoguer, pour construire ensemble une société meilleure parce que davantage rassemblée et apaisée. Par nos travaux, par vos travaux, vous montrez que la voie du dialogue est féconde et utile. Nous allons, monsieur le président, continuer à travailler étroitement pendant les deux mois à venir, comme nous le faisons depuis cinq ans. Nous le devons aux Français. Nous le devons à notre pays car nous sommes tous, ici, animés par l'amour de la République et de la France.

Pour conclure, je voudrais formuler un vœu : celui que - dans la période particulière où nous nous trouvons, avec les risques et les dangers qui se présentent à nous, et par-delà cette période lorsque les Français auront fait leur choix - nous soyons suffisamment forts de ce que nous sommes ensemble pour préférer l'unité, l'indivisibilité de la République, la recherche du compromis et du *consensus* sur les sujets essentiels, plutôt que la division toujours dans les excès et les outrances, qui peuvent créer dans la République des blessures irremplaçables.

La République est un bien précieux, et c'est en même temps, comme la démocratie - vous l'avez dit excellemment - un bien fragile. Nous aurions grand tort de considérer que, sous prétexte que nous transmettons au monde des valeurs universelles depuis maintenant plusieurs siècles, nous sommes garantis de pouvoir le faire toujours.

Ce qu'il y a de plus précieux dans la République, c'est-à-dire les valeurs auxquelles nous adhérons tous, peuvent pour certains ne pas aller de soi. Je vous renvoie à certains choix qu'ont faits certains pays dans le monde. Au moment où je vous parle, les citoyens des Pays-Bas s'appêtent à désigner leur gouvernement. Ils font ce choix alors qu'un risque considérable se présente à leur pays de le voir s'éloigner des valeurs des pères fondateurs de l'Union européenne.

Et donc, ce qu'il y a de plus précieux, ce qu'il y a de plus intangible, est aussi ce qu'il y a aussi de plus fragile, si l'on a toutefois le sens de l'histoire. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui portent une parole publique - qu'ils soient investis de la responsabilité du gouvernement ou de l'élaboration de la loi, qu'ils soient investis de responsabilités syndicales ou associatives - sont les dépositaires de ce trésor dont nous venons de parler ensemble. Et chaque mot doit être choisi. Chaque concept évoqué doit être exigeant. Précisément parce que, lorsque la parole s'exprime dans un contexte où des choix doivent être faits alors que des dangers se présentent à un pays, chaque mot compte, chaque concept convoqué a son importance.

Et l'amour de la République doit aussi se traduire par une exigence et une rigueur intellectuelle qui doit inciter chacune et chacun d'entre nous à se poser la question, avant qu'il ne parle, de savoir si ce qu'il dit est de nature à rendre la République plus forte ou à l'affaiblir par le truchement de l'abaissement de la parole publique lorsqu'elle convoque davantage les instincts que les faits et la raison.

Comme je sais que cette assemblée, dans laquelle vous siégez avec passion, est une assemblée de sagesse, je voulais vous dire à quel point nous avons besoin de votre sagesse, à quel point nous avons besoin de vos lumières et à quel point nous tenons à la confiance qui nous unit à vous.

Vive le Conseil économique, social et environnemental ! Vive la République et vive la France !

(Applaudissements)

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITÉ

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet d'avis sur *Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité*, présenté par Frédéric Boccara, rapporteur, au nom de la section de l'économie et des finances, présidée par Hélène Fauvel.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. La parole est à Frédéric Boccara, rapporteur.

M. Boccara, rapporteur. Monsieur le président, chers collègues, chers amis, je tiens à remercier tous les membres de la section de l'économie et des finances de m'avoir confié la tâche de rapporteur de ce projet d'avis ainsi que pour le travail effectué, pour les auditions que vous avez permises, pour vos différentes idées et contacts, pour ces débats enrichissants qui nous ont permis de construire ce projet d'avis. Un remerciement spécial à Hélène Fauvel qui préside notre section mais aussi à toutes celles et ceux qui ont permis sa rédaction, en premier lieu Serge Boscher qui est venu nous soutenir pendant quelques mois - avec sa grande connaissance du monde des TPE/PME - et tous les autres, sans oublier l'attachée du groupe des personnalités qualifiées.

Pour ce projet d'avis, nous avons eu la chance d'auditionner 64 personnes. Ces auditions, toujours très intéressantes, nous ont beaucoup appris. C'est d'ailleurs l'un des éléments très enrichissant du CESE ainsi que les avis que nous avons à commettre.

Nous avons tenté d'en retraduire certains éléments dans le texte du projet d'avis même si l'on n'a pas pu restituer toute la matière des auditions ; les interviews sont disponibles sur le site du CESE. Je remercie à cette occasion toutes les personnes de la direction de la communication pour leur professionnalisme, leur inventivité, leur grande disponibilité. On entendra tout à l'heure, quelques extraits de certaines interviews.

Pour l'heure, je voudrais vous donner les éléments de contexte, présenter quelques constats avec une infographie qui sera projetée, enfin vous indiquer les préconisations formulées par le projet d'avis (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Ce projet d'avis a une certaine technicité, mais c'est un peu inévitable.

Le contexte.

Les petites et moyennes entreprises constituent une grande question. Elles sont très nombreuses (plusieurs millions) et représentent la moitié de l'emploi des entreprises.

Elles sont un levier majeur pour la création d'emplois en France ; leur contribution à l'emploi peut être décisive même si, comme nous le disons dans le projet d'avis, elles ne sont pas exclusives de ce qui peut se passer du côté de la contribution des autres entreprises.

Les PME/TPE sont présentes dans tous les territoires de façon régulière sur le territoire national y compris sur les Outre-mer et elles sont là où sont les gens. Elles sont aussi très diverses. On trouve dans cette population : l'artisan sans salarié, la PMI de 200 salariés à l'autre bout, des commerçants, des professions libérales, de l'avocat à l'infirmière en passant par l'expert-comptable, l'architecte ; l'artisan du bâtiment avec 1 ou 2 salariés, la *start-up*, de *high tech*, la TPE sous-traitante industrielle avec 8-9 salariés, l'entreprise informatique, une SCOP - pour peu que sa taille ne soit pas trop importante - des associations d'aide à domicile, des associations qui commercialisent des produits bio de proximité. Je ne continue pas.

Enfin, il faut souligner les spécificités de l'emploi dans les PME et TPE : des salaires moins élevés qu'en moyenne, plus de SMIC (jusqu'à 24 % de « smicards » dans les TPE de 1 à 9 salariés), un taux d'accès à la formation deux fois plus faible, un taux de participation au financement de la formation deux à trois fois plus faible.

Par ailleurs, trois éléments marquent l'arrière-plan fondamental de ce projet d'avis :

- l'emploi ;
- l'investissement ;
- les transformations technologiques.

L'emploi : c'est le chômage massif et la précarité persistante, avec la pauvreté, qui nous ont conduits à cette formulation du projet d'avis, centré sur le développement des PME/TPE, l'emploi et l'efficacité ; c'est-à-dire, toute la valeur ajoutée, au-delà du seul profit, rapportée à la mise de fonds puisque l'efficacité c'est la relation à l'effort qui est fait.

L'investissement : il est en difficulté, particulièrement pour les indicateurs que l'on peut avoir concernant l'investissement des PME-TPE. Le rapport Villeroy de Galhau d'il y a deux ans le montre bien - sans qu'il soit nécessaire de reprendre complètement les choses dans le projet d'avis ; mais c'est une vraie question, un véritable défi, car c'est la capacité de rebond de l'économie française, en lien avec une transformation de l'offre productive industrielle et de service, pour être en capacité de répondre à une reprise de la demande – intérieure et extérieure – voire pour impulser cette demande, par des avances et du crédit, en conjuguant durabilité écologique avec efficacité sociale et économique.

Enfin, les transformations économiques. Elles nous posent un nouveau défi. Nous assistons à une véritable révolution technologique ; le projet d'avis parle de révolution informationnelle dont la phase actuelle est la révolution numérique, qui est de même importance que la révolution industrielle, tout aussi transversale. Nous n'en sommes qu'au début. Ce sont les fonctions informationnelles du cerveau qui sont remplacées par des machines. C'est très différent de la révolution industrielle, basée sur le remplacement de la main humaine maniant l'outil par des machines-outils. Mais l'information est une logique nouvelle. Il faut aller au-delà des logiques existantes. La formation, la recherche, les capacités humaines, les qualifications deviennent de plus en plus décisives.

Ce sont des dépenses immatérielles qu'il faut financer. En contrepartie de ces dépenses, on ne peut pas prendre de gage - au contraire de ce que l'on peut faire avec une machine - d'où l'importance donnée aux caisses de garantie mutuelle ou à l'intervention publique, notamment avec Bpifrance mais j'anticipe.

Il s'agit - nous l'expliquons dans le projet d'avis et c'est peut-être l'un des éléments d'originalité - de penser de plus en plus l'investissement comme un *mix* entre dépenses matérielles et immatérielles et d'accompagner cela, de permettre de l'anticiper, de l'appuyer. C'est peut-être au fond, avec le chômage, le principal défi.

Cela interroge nos critères actuels d'évaluation des entreprises, nos grilles de lecture, y compris pour le financement. En contrepoint de la « *main invisible du marché* » cela renvoie à la « *poignée de main visible du banquier* »

Valeur ajoutée dans l'efficacité, emploi et révolution informationnelle sont en quelque sorte le fil conducteur du projet d'avis, un fil multicolore, composé si l'on peut dire de ces trois couleurs.

Alors, quels sont les constats ?

Quelques constats concernant les financements. Il faut distinguer le crédit, puis l'épargne. Le crédit bancaire est, de loin, l'élément central du développement des PME/TPE en France et il le restera probablement encore plusieurs années. C'est en centaine de milliards qu'il faut compter le crédit bancaire : 375 milliards pour l'encours, fin 2016.

Par ailleurs, comme le projet d'avis le montre, de multiples outils de financement non bancaires ont été mis en place et développés. Ce sont des outils d'appui au financement liés à l'épargne et à des fonds : le financement participatif (*crowdfunding*) ; les fonds d'investissement ; le placement privé auprès d'investisseurs institutionnels ; des plateformes de transaction boursières (Alternext et Euronext) à destination des PME de la zone euro ; les *business angels* ; les plateformes d'aide à l'entrepreneuriat.

Autre élément fondamental : les fonds propres des entreprises. L'autofinancement est le premier poste de financement de l'entreprise. La situation s'est améliorée, selon la Banque de France ; les fonds propres des PME ont augmenté de 44 % entre 2009. Des fragilités persistent et la situation des TPE/PME est spécifique d'où une préconisation pour le renforcement de ces fonds propres.

Enfin, beaucoup a été fait pour le financement de la création d'entreprise. Il s'agit de poursuivre ce qui est fait mais notre sujet est le développement. On est tombé sur une question importante qui est une sorte de paradoxe : les statistiques monétaires annoncent un afflux de liquidités en augmentation, de l'autre côté un ressenti est exprimé par certaines entreprises que les crédits seraient insuffisants.

L'afflux de liquidité est à relativiser. Le crédit aux TPE/PME augmente de 2,8 % sur un an ; ce n'est pas très éloigné de la croissance qui est de 2 % à peu près (1,9 %) et c'est très inférieur à la croissance du crédit pour les entreprises qui est de près de 9 %. Puis dans les outre-mer, rappelons que l'afflux est moins dynamique, voire en recul, notamment dans les territoires du Pacifique.

Retenons cependant l'idée d'un afflux en métropole. Et de l'autre côté, ce ressenti, pour certains chefs d'entreprise, que le crédit serait insuffisant, outre ceux qui s'autocensurent qui ne font pas apparaître leur demande de crédits.

D'ailleurs, l'enquête SAFE, menée sous l'impulsion de la BCE, fait apparaître la France comme le seul pays de la zone euro, avec la Grèce, où la demande de financement par les entreprises est supérieure à l'offre de financement par les banques.

Avant de donner quelques éléments d'éclairage sur cette question, je vous propose de regarder une vidéo avec quatre témoignages, quatre ressentis par différents chefs d'entreprise.

(Projection d'une vidéo)

Revenons au constat sur les financements. Il faut noter que beaucoup a été fait depuis 2008 : on a créé la Médiation du crédit ; Bpifrance a été mis en place ; et il y a la politique monétaire de la BCE qui, outre l'émission de liquidités importantes, insiste elle-même sur le besoin d'appuyer les PME/TPE et a mis en place un instrument de mesure spécifique avec l'enquête SAFE sur l'accès au crédit.

Des choses ont été faites pour les PME/TPE en difficulté, avec l'action du Comité consultatif des services financiers, un organisme public qui sous l'égide du Préfet et de la DGFip peut agir sur le report des dettes fiscales et sociales.

Toutefois, au-delà de ce ressenti, on a vu ce problème par rapport à la demande de crédit et l'investissement des PME/TPE qui continue à reculer. Le dernier chiffre enregistré en 2015 est de - 6,5 %.

Pourquoi a-t-on cette discordance ?

Premier élément de réponse, c'est beaucoup plus le crédit à l'investissement immobilier des entreprises que celui à l'investissement matériel ou à la trésorerie qui augmente. Donc une question sur l'orientation des financements.

Deuxième élément, deux trous importants dans la raquette, en quelque sorte : le crédit de trésorerie qui fait défaut à une PME sur cinq et à une TPE sur trois, et le crédit aux dépenses immatérielles.

Troisième élément, une certaine autocensure : 25 % des dirigeants de PME déclarent ne pas faire appel au crédit bancaire par principe.

Enfin, le coût effectif du crédit. C'est le dernier élément pour comprendre le ressenti car on a des taux d'intérêt apparemment bas, qui ont diminué ; cependant ils restent plus élevés pour les TPE que pour les PME et plus élevés pour les PME que pour les grandes entreprises. Ils sont aussi plus élevés dans les Outre-mer. Mais malgré un taux autour de 2 %, le poids des charges financières prélevées sur les résultats des entreprises reste élevé.

Je vous propose de regarder une infographie qui peut permettre de comprendre.

Vous avez le poids des charges financières dans l'ensemble des profits bruts des entreprises, en allant des plus petites aux plus grandes entreprises : TPE, PME moyennes, grosses PME et grandes entreprises. Le poids n'est pas en concordance avec le 2 % de charges.

Donc, comment passe-t-on de l'un à l'autre ? Ces charges financières sont l'aboutissement de toute une série de mécanismes. En haut, les taux d'intérêt sont autour de 2 %, mais s'ajoute le recours à des découverts que l'on ne sait pas séparer dans la comptabilité des entreprises ; mais, l'on sait que les taux sont plus élevés. Ensuite les taux de garantie, puis les autres charges financières de toutes natures. Enfin, il faut rapporter cela au bénéfice car c'est sur celui-ci que l'on peut payer les charges d'intérêts et les charges bancaires. Une fois que les charges financières sont payées le reste du bénéfice s'étale entre quelques dizaines de milliers d'euros et quelques millions pour les plus grandes entreprises.

On est souvent sur une myopie quand on s'intéresse uniquement à la charge aux taux d'intérêt des banques. Les charges financières sur les entreprises sont plus lourdes qu'on ne le croit, ce qui explique aussi le ressenti. Le graphique est assez éclairant.

Autre élément, les délais de paiement entre entreprises qui jouent un rôle important sur la trésorerie. Ils avaient diminué après l'adoption de la loi de 2008 qui réduisait le délai légal à 60 jours calendaires.

Mais, depuis ils sont en moyenne de 79 jours et plus élevés que dans un certain nombre de pays européens. Et la perte de trésorerie pour les PME est estimée à 16 Md€.

Autre élément, le relationnel entre les banques et les PME/TPE comme on a pu l'entendre dans les vidéos. Deux aspects ressortent : le conseiller ou la conseillère bancaire et les critères de sélectivité. L'adage « *on ne prête qu'aux gens riches et en bonne santé* » apparaît vite. Nous pensons qu'il faut éviter toute posture de méfiance réciproque et rechercher l'efficacité et le bien commun. De bonnes pratiques existent, dont il faut s'inspirer. Le projet d'avis décrit par exemple le cas du réseau de référents-financement de l'ex Basse-Normandie pour améliorer la fluidité de la relation entre les dirigeants et leurs banquiers. Mais il y a aussi un fort enjeu de formation des conseillers PME dans les banques, ainsi que leur stabilisation.

De même, les prises de garantie sur les biens personnels des dirigeants d'entreprises font aussi partie du relationnel banques/PME, avec parfois des excès qui ne sont pas acceptables quand on prend plus de 100 % du crédit en garantie et sur des biens personnels.

Enfin, une chose importante. Bpifrance - qui est détenue à parts égales par l'État et la Caisse des Dépôts - est, depuis 2012, la banque publique d'investissement qui accompagne les entreprises auprès des banques. Elle intervient principalement par la prise de participation, la garantie et le crédit. Elle se positionne en accompagnement les banques. Elle s'est installée dans le paysage et s'adresse à plusieurs dizaines de milliers de PME/TPE, mais sa taille reste cependant limitée : c'est 3,6 % de l'encours total des crédits bancaires pour les PME/TPE. Elle n'attribue ses prêts qu'en cofinancement de prêts bancaires associés, dans la majorité des cas à hauteur de « *un pour un* ». Sa position influe positivement sur l'étude d'un dossier d'entreprise par les banques, même si ces dernières gardent la maîtrise de la décision finale d'accorder ou non leur concours. Leur décision est *de facto* prépondérante pour l'octroi du crédit global. De plus, Bpifrance délègue sa garantie aux banques jusqu'à un certain montant et s'en remet donc dans une certaine mesure aux banques pour la sélection des dossiers.

Il semble un peu paradoxal qu'elle ait pour objectif de combler les défaillances du marché en intervenant là où les acteurs privés ne sont pas présents et en même temps qu'elle doive systématiquement agir en co-investissement ou en co-financement avec ces mêmes acteurs privés. Enfin, elle ne dispose pas d'un réseau capillaire ou de ressources suffisamment étendues pour jouer le rôle d'une banque de proximité pour l'ensemble des PME et l'ensemble des TPE. Son seuil d'intervention pour les entreprises est au-delà de trois salariés.

Mais Bpifrance a pris une initiative qui nous semble à souligner : les prêts dits « développement » dédiés aux TPE en partenariat avec les régions. Ces prêts concernent l'immatériel et portent sur cinq ans, avec un différé de remboursement d'un an. On attend d'avoir produit et mis en œuvre la transformation numérique et ensuite on commence à rembourser. Nous les avons identifiés - ainsi que les acteurs concernés - comme une excellente pratique à développer, particulièrement pour une transition numérique et écologique réussie.

Enfin, dans les constats il y a la formation des dirigeants et les aspects européens. Concernant la formation des dirigeants, lorsque l'on est absorbé dans le travail « opérationnel » il est difficile d'acquérir une culture de gestion et une culture financière. Cela met en avant la relation avec tous les partenaires des PME/TPE, au premier rang desquels l'expert-comptable. Concernant les aspects européens, ils sont directement présents pour ce qui concerne les TPE/PME. Il y a l'action de la BCE qui va donner des liquidités aux banques ou pas - elle se préoccupe des PME - et celle de la BEI dans le cadre du plan Juncker qui est sensée s'investir dans un plan d'investissement des PME. À chaque audition on nous a parlé des normes internationales bancaires prudentielles.

Nous avons donc fait un certain nombre de préconisations que je vais rapidement brosser. La démarche qui a présidé aux préconisations formulées est double :

- comment laisser agir le couple banques/PME-TPE tout en laissant chaque acteur faire ce qu'il sait faire ?
- Agir sans faire n'importe quoi. Il y a des choses qui fonctionnent, il ne faut pas déstabiliser la situation des banques, il ne s'agit pas de pratiquer un crédit sans sélectivité mais plutôt pousser une nouvelle efficacité.

Concernant le crédit bancaire d'abord, l'idée est d'orienter celui-ci vers les PME/TPE en favorisant des critères précis. Trois préconisations vont en ce sens.

La première est de faire lever sur le crédit bancaire avec des fonds régionaux de garantie, de bonification et d'amorçage aux PME et TPE, abondés par l'État pour favoriser l'investissement porteur de développement, d'emplois et d'efficacité. Cela nous semble très important.

La deuxième est de faciliter la transformation numérique efficace et l'investissement immatériel par des prêts de moyen terme aux dépenses immatérielles, sans caution personnelle et sans garantie, avec un différé de remboursement en développant le prêt « *croissance TPE* » de Bpifrance.

La troisième est de changer le dimensionnement de Bpifrance pour viser l'ensemble des TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit et qu'elle ne soit pas uniquement suiviste des banques existantes. Aujourd'hui ce sont 5 000 TPE par an soit cinquante par département. Il faut changer de dimension.

Dans le projet d'avis nous avons évoqué le chiffre de 50 000 par an pendant cinq ans, soit 250 000 au bout de cinq ans ; sur 2,5 millions cela commence à faire quelque chose pour impulser la transformation numérique.

Le projet d'avis insiste sur le besoin que Bpifrance se dote de capacités d'évaluation socio-économique propre - effet emploi, effet valeur ajoutée - ainsi que de renforcer la présence des représentants des salariés dans la gouvernance de Bpifrance.

Concernant l'amélioration de la relation banques/PME-TPE ensuite. Les préconisations sont de limiter le recours par les banques aux garanties sur les biens personnels des dirigeants et de promouvoir toutes les garanties par des sociétés de caution mutuelle. Cette question des garanties est très importante pour les PME/TPE ; les gens qui sont dans le milieu le savent très bien et des sociétés comme la SIAGI, qui fonctionne en pré-garantie donc en amont des banques fonctionnent très bien avec des critères de sélectivité adaptés.

Une autre préconisation est de pérenniser la Médiation du crédit. Nous proposons en reprenant une préconisation du rapport Villeroy de Galhau d'élargir les missions de la médiation au conseil en amont des PME/TPE avec leurs banques.

Nous préconisons également une évaluation des engagements pris par les banques qui sont dans le projet d'avis et que je ne reprendrai pas.

Enfin nous préconisons de renforcer la filière du métier de conseil bancaire aux TPE.

Concernant la transparence et l'implication régionale, la région est le niveau pertinent pour ces entreprises. Nous préconisons d'enrichir l'information publique sur les crédits accordés aux PME/TPE et d'organiser des conférences annuelles régionales et nationales, avec les CESER, et qu'une synthèse soit faite par le CESE sur le suivi de ces crédits, sur les investissements qu'ils ont permis de réaliser et sur leurs effets sur l'emploi et la valeur ajoutée.

Concernant les fonds propres et l'épargne, nous proposons une modulation à la baisse de l'impôt sur le résultat des PME/TPE si ce résultat est affecté en fonds propres et à des fins d'investissements productifs porteurs d'emploi. Si une culture d'évaluation est mise en place, nous pensons que cette mesure devra être évaluée. Nous préconisons également d'orienter une partie des fonds et des réserves de l'assurance-vie des ménages, de l'épargne solidaire et de l'épargne salariale des entreprises vers le financement des PME/TPE.

Concernant l'appui à la gestion nous préconisons de valoriser la mission de « conseil de gestion » aux dirigeants d'entreprises par les experts comptables et les instances de la profession. Nous proposons aussi de renforcer la culture et la formation en gestion financière des chefs d'entreprise avec les différents interlocuteurs qui existent.

Concernant les relations interentreprises - c'est très important - il y a la relation entre les grands groupes et les PME/TPE. Nous avons abordé un seul point important - nous aurions pu en aborder d'autres - à savoir que les grands groupes soient responsabilisés pour assumer les frais de recouvrement de leurs retards de paiement, par le biais de l'affacturage inversé ; c'est le donneur d'ordres qui a à sa charge l'affacturage.

Concernant les délais de paiement - dont on a parlé tout à l'heure - il s'agit, et les entreprises nous ont fait une proposition beaucoup plus réaliste, d'avoir une approche globale et graduelle, en combinant une palette d'outils pour une politique de dissuasion efficace dans la durée et d'envisager, seulement sur cette base, une diminution progressive de 60 à 30 jours du délai légal maximal du paiement interentreprises.

L'international et l'Europe.

Un mot sur la Banque centrale européenne. En réalité, elle donne le « la » de ce que font les banques : elle donne des liquidités aux banques et, en contrepartie des liquidités qu'elle donne aux banques, les banques lui donnent des titres de crédit comme garantie. Cela s'appelle le refinancement du crédit bancaire : ces liquidités, la BCE les prête aux banques actuellement à ce fameux taux de - 0,14 %.

Il est donc tout à fait possible d'avoir une marge d'action intelligente pour que la Banque centrale européenne sélectionne dans ce refinancement les crédits qui appuient les PME/TPE porteuses du développement que l'on pense efficace en termes d'emplois valeur ajoutée.

En effet, il y a une attitude sur les critères de sélection des types de crédits en garantie dans les récentes décisions de la Banque centrale européenne et nous avons auditionné la BCE là-dessus.

Il y a la question des normes prudentielles internationales, en cours de négociation, et nous pensons que c'est important que le sujet de la facilitation du crédit accordé aux PME/TPE soit dans toutes les négociations de Bâle.

Enfin, le fameux *quantitative easing* de la Banque centrale européenne - 80 Md€ créés chaque mois par la BCE et sur lequel notre assemblée s'est souvent prononcée - est concerné par le volet PME du plan Juncker. Le plan Juncker annonce 100 Md€ dédiés aux TPE/PME d'ici 2020 ; ils doivent être financés par la Banque européenne d'investissement. Une partie peut être appuyée par le *quantitative easing* qui viendrait appuyer la Banque européenne d'investissement. Là aussi, les marges de manœuvre existent à condition que les choses soient limitées et les montants, annoncés à nos partenaires, comme nous avons pu en discuter avec les personnes auditionnées.

Deux éléments importants pour les PME en difficulté :

- des recommandations sur les PME en difficulté avec le CODEFI (Comité départemental d'examen des problèmes de financement), dont il faut renforcer la visibilité et les moyens financiers et humains ;
- les dispositifs de convention de revitalisation des territoires en lien avec l'emploi, dans lesquels la question PME/TPE doit apparaître comme une des priorités parmi les autres, car il ne s'agit pas que, derrière les conventions de revitalisation, on fasse uniquement des aides à l'emploi, mais aussi une activité nouvelle impulsée si elle crée des emplois. Toujours ce critère d'emploi qui est important.

Enfin, l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de deux choses :

- étendre aux entités de l'ESS tous les dispositifs relatifs au financement dont bénéficient les autres PME/TPE ;
- pour les associations, notamment celles qui sont employeuses, faire en sorte, de façon souple - c'est expliqué dans le projet d'avis - que 50 % d'une subvention votée par une collectivité locale pour une association soit versée avant le 31 mars de l'année concernée. C'est quand même une question de trésorerie importante pour l'association.

Voilà donc, mes chers amis et collègues, monsieur le président, madame la présidente, les constats et recommandations du projet d'avis que la section de l'économie et des finances propose à votre vote.

Je remercie encore tous les membres de la section pour le travail qu'ils ont accompli, qui permet la richesse de ce projet d'avis, parfois technique.

Cela dit, les recommandations du projet d'avis sont, pour un certain nombre, plutôt opérationnelles et précises ; elles peuvent permettre d'éclairer positivement et de façon constructive l'action des pouvoirs publics et le sens de cette action en faveur du tissu profond de PME/TPE de notre pays dans sa diversité et pour un réel progrès dans le couplage des PME/TPE avec le système bancaire.

Elles peuvent conforter l'efficacité de l'offre, du tissu économique de PME/TPE, le développement de leur emploi et généraliser leur transition numérique et écologique, appuyer celle-ci.

Elles peuvent aussi conforter les banques dans leur rôle économique et social majeur et incontournable, à savoir celui de l'évaluation des projets économiques et de l'accompagnement de la réussite de ces projets ; bref, conforter et redonner tout son sens à ce que j'ai appelé tout à l'heure « *la poignée de main visible du banquier* ».

Un tout petit mot d'optimisme avant de conclure : le projet d'avis reprend dans une annexe les préconisations précédemment émises par le CESE sur les PME/TPE.

L'exercice est particulièrement intéressant. Il y a trois types de préconisations :

- on constate que les plus anciennes sont plutôt entrées dans les faits ;
- les intermédiaires commencent à être entrées dans les consciences, pas tout à fait dans les faits pratiques ;
- les plus récentes sont souvent reprises de façon récurrente par le Conseil économique et social, voire précisées, notamment ici.

Comme quoi nos avis peuvent, je l'espère, participer d'une amélioration réelle et effective de fonctionnement de notre société, de notre économie.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à M. Mussot, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Mussot

M. Mussot. Monsieur le président, chers collègues, l'apport des TPE/PME dans la richesse économique et sociale en France n'est plus à démontrer. Il est également essentiel pour l'emploi et la revitalisation des territoires. Pour que ces entreprises puissent se développer, créer des emplois et relever les défis tels que la révolution numérique et la transition écologique, le recours au crédit est indispensable.

La situation actuelle est contrastée : la masse des crédits accordés a progressé depuis 2008. Pourtant, l'investissement matériel des PME/TPE recule régulièrement.

Autre constat inquiétant : l'insécurité des financements de trésorerie due à la réticence des banques à maintenir des découverts autorisés et aux délais de paiement trop longs. Une situation suffisamment préoccupante pour que le Conseil économique, social et environnemental fasse entendre ses propositions.

La CFDT a souhaité contribuer à un projet d'avis qui - partant d'un constat partagé entre, d'un côté, la réalité des chiffres, de l'autre, le ressenti de certains entrepreneurs - soit porteur de préconisations utiles, réalistes et axées sur le sujet traité.

Les écueils furent nombreux et firent l'objet de nombreux débats. Pour autant, nous partageons certaines orientations. Nous pensons notamment au rôle des interlocuteurs des TPE/PME : les banques, experts comptables, chambres consulaires, avocats, etc. Ils pourraient, en conjuguant leurs efforts d'accompagnement, de formation et d'information, lever certains freins mis en avant par les entrepreneurs, notamment le manque de disponibilité en temps, l'inexpérience en matière financière, les lourdeurs administratives.

En complément à leur rôle de financeur, les banques doivent s'impliquer davantage dans celui de conseil. Cette mission devrait se situer à un même niveau de qualité que celle exigée pour leurs clients investisseurs.

La CFDT reconnaît aussi la nécessité de mobiliser davantage de financements pour le développement des TPE/PME. Des incitations fiscales au fléchage de l'épargne vers des fonds dédiés ou l'abondement par des ressources publiques de fonds d'amorçage contribueraient à créer des opportunités pour les entreprises et à faire, comme Bpifrance, levier pour que les banques accordent leur concours.

À souligner également les préconisations pour soutenir les cautions mutuelles, pour diminuer les délais de paiement ou inciter des dispositions d'affacturage inversé dont la charge serait portée par le client en retard de paiement.

Mais, la CFDT ne soutient pas certains points importants de ce projet d'avis. Elle l'a exprimé lors des débats et formalisé par l'expression de *dissensus* sur deux points :

- le financement de certaines mesures par des budgets consacrés aux allègements de cotisations sociales ou au CICE ;
- la création d'un pôle public bancaire réduit, suite à notre amendement, à une mise en réseau de Bpifrance, redéployée, et de la Banque postale. À noter d'ailleurs que les dirigeants comme les représentants des salariés n'ont jamais été auditionnés pour faire connaître leur position sur ce sujet.

Ces deux sujets importants méritent mieux que d'être traités au détour d'un avis. La CFDT considère que certaines préconisations sont inopérantes, parfois éloignées du sujet principal de la saisine, et en réduisent considérablement la portée.

Tout en reconnaissant le travail fourni et l'intérêt de certaines pistes de réflexion, la CFDT ne votera pas ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Biarnaix-Roche, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Biarnaix-Roche

Mme Biarnaix-Roche. Alors que le monde de l'emploi traverse des turbulences incessantes, favoriser le financement des TPE et des PME devient une nécessité absolue, voire une mission d'intérêt général. Même si les banques sont des entreprises qui doivent dégager des bénéfices, il n'en reste pas moins qu'elles ont un rôle fondamental d'acteurs du développement économique et territorial.

Le groupe de la CFE-CGC recommande que la formation initiale, et surtout, la formation continue soient renforcées pour les entrepreneurs et pour les conseillers financiers. Il n'en demeure pas moins que le maintien et le développement des emplois de qualité passeront par un financement simplifié de ces TPE et PME et la mise en place d'un guichet unique dans chaque territoire car les dispositifs de financement sont nombreux.

Le groupe de la CFE-CGC soutient fortement la préconisation de faire du développement des PME et des TPE l'une des priorités du dispositif des conventions de revitalisation des territoires en lien avec l'emploi.

La CFE-CGC soutient la volonté exprimée dans le projet d'avis d'associer les instances représentatives du personnel sur les informations induites par la loi du 1^{er} mars 1984.

La CFE-CGC a toujours considéré que les intérêts des employeurs et des salariés doivent converger au sein de l'entreprise. La création de valeur ajoutée et le partage des richesses sont un bien commun.

Pour le groupe, ce projet d'avis constitue un ensemble de propositions concrètes sur le financement des PME et des TPE qui les aideront à se développer et, par conséquent, à la création et au maintien d'emplois de qualité.

La CFE-CGC tient à souligner que cela doit être l'affaire de tous les acteurs économiques, y compris l'État et les collectivités territoriales, qui doivent prendre leurs responsabilités quant à la problématique des délais de paiement.

Le groupe de la CFE-CGC votera le projet d'avis en espérant que ces préconisations ne resteront pas une simple lettre d'intention.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Thouvenel, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Thouvenel

M. Thouvenel. Monsieur le président, mes chers collègues, les petites et les moyennes entreprises créent de la richesse, du dynamisme et de la réactivité, vivifient les territoires, donc l'emploi, apportent de la proximité et de l'inventivité. Elles sont bien plus qu'un complément indispensable aux grandes entreprises.

Le projet d'avis, en rappelant qu'elles sont « *un levier majeur pour créer des emplois sur tout le territoire national* », pose clairement la problématique : comment « *orienter l'activité bancaire et la finance vers l'appui à l'activité réelle efficace, porteuse d'emploi et de valeur ajoutée* » ?

Pour atteindre ce but, différentes recommandations sont formulées, comme :

- la modulation à la baisse de l'impôt sur le résultat des PME/TPE en cas d'affectation de celui-ci en fonds propres, à des fins d'investissements productifs porteurs d'emplois ;
- l'orientation d'une partie des fonds et des réserves de l'assurance-vie, de l'épargne solidaire et de l'épargne salariale vers le financement des PME/TPE ;
- la valorisation de la mission « conseil de gestion » aux dirigeants d'entreprises par les experts-comptables.

La CFTC soutient ces recommandations.

Le projet d'avis insiste à juste titre sur l'importance de la transformation numérique et sur l'investissement immatériel *via* notamment les financements de Bpifrance. Le renforcement et l'amélioration du métier de conseil bancaire aux TPE est également abordé, y compris sous l'angle de la formation, de la stabilité et de la proximité du personnel bancaire.

La CFTC tient à souligner la nécessité inscrite dans le projet d'avis de lutter contre les délais de paiement trop longs. Si la situation s'est améliorée depuis la loi de modernisation de l'économie de 2008, ceux-ci restent excessifs et se sont même dégradés depuis deux ans au préjudice des PME/TPE. Cette situation pèse lourdement sur les trésoreries des petites entreprises, mettant celles-ci en péril ou bridant leur développement.

Il y a nécessité à responsabiliser les grands groupes et l'État sur ce point.

Comme le propose le projet d'avis, les grands groupes responsables de ces délais, doivent assurer au minimum les frais de recouvrement engendrés par leurs retards de paiement.

Il appartient aux pouvoirs publics de faire respecter les obligations légales en la matière ; il y va de la sauvegarde et de la création de nombreux emplois dans nos PME/TPE.

« *S'il n'est de richesse que d'hommes* », comme le disait l'économiste Jean Bodin, il n'est de prospérité sans entreprise à visage humain, ce que sont nos PME/TPE.

Le groupe CFTC votera le projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Meyer, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Meyer

M. Meyer. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, la France peine à retrouver une économie dynamique porteuse d'innovations technologiques, sociales et créatrice d'emplois pérennes.

Dans ce contexte, les TPE/PME sont présentées comme un levier important d'attractivité des territoires, de gisements de croissance ou d'emplois. Mais malgré un fort dynamisme de création d'entreprises, le développement de ces TPE/PME, notamment en matière d'investissement et d'emploi reste faible.

Le présent projet d'avis visait à traiter plusieurs défis ambitieux s'agissant de ce type d'entreprise. Les nombreuses auditions ont permis la constitution d'un état des lieux exhaustif et pédagogique des réalités et des dispositifs existants.

Le projet d'avis aborde la problématique du financement au sens large et se concentre sur le crédit bancaire qui reste de loin la principale source de financement de ces entreprises.

Les indicateurs statistiques bancaires illustrent une amélioration des conditions de crédit, mais la perception de nombre d'acteurs auditionnés - particulièrement les entreprises de plus petites tailles - demeure très différente et met en avant les barrières et difficultés importantes pour obtenir ces financements pour leur développement ou leur modernisation.

Ce constat s'inscrit dans la continuité des préconisations de notre assemblée. Le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2015* recommandait déjà « *de favoriser l'accès au crédit des PME et TPE* » en mentionnant « *la frilosité des banques* » et le « *découragement des entreprises* ».

Le projet d'avis caractérise ces contraintes:

- chaque année, les refus de crédit concernent des dizaines de milliers de PME et de 700 000 à 1 million de TPE ;
- malgré la baisse générale des taux, les flux d'encours de crédit aux TPE reculent. Et le coût du crédit est supérieur en moyenne d'un point pour les plus petites entreprises ;
- les « *charges financières au sens large* », c'est-à-dire le coût du capital s'élèvent en moyenne à 40 % du profit brut des TPE/PME.

Les travaux de la section ont fait légitimement l'objet de débats intenses, moins légitimement parfois, de positions dogmatiques qui nuisent aux fondements et à la qualité des travaux qui forgent l'ADN de notre assemblée, auquel nous sommes tous attachés.

Au final, ce projet d'avis contient des préconisations pragmatiques et opérationnelles. Cependant, la CGT aurait préféré que certaines préconisations plus innovantes, qui constituent des leviers pour une autre efficacité économique et sociale, fassent l'objet d'un consensus plus large, comme :

- la réduction des délais de paiements à 30 jours ;
- la modulation, à la baisse, de l'impôt sur le résultat en cas d'affectation de celui-ci à des fins d'investissements productifs porteurs d'emplois ;
- une amélioration de l'action publique et des institutions financières publiques, avec la création d'un pôle public bancaire ou la création de Fonds régionaux et d'un fonds national pour faire levier sur le crédit bancaire.

Pour répondre à ces défis, un changement de paradigme est urgent. La CGT votera ce projet d'avis qui constitue un pas conséquent en ce sens.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Legagnoa, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Legagnoa

M. Legagnoa. Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, notre assemblée a abordé à maintes reprises la question des TPE/PME, marquant ainsi son attachement à leur développement.

Le groupe FO partage totalement cette préoccupation car l'ensemble des TPE/PME représente une force économique et sociale importante et donc un gisement potentiel d'emplois non négligeable.

Elles représentent en nombre la quasi-totalité des entreprises françaises, près de la moitié de l'emploi du secteur marchand et environ un tiers de son chiffre d'affaires.

Si comparaison n'est pas raison, force est de constater qu'outre-Rhin, les efforts communs des différents acteurs politiques et financiers sont plus complets, plus accessibles et plus efficaces. À l'instar de notre voisin, tout doit être mis en œuvre tant dans les modes de financement que dans l'accompagnement, en lien avec les collectivités locales qu'avec l'aide de Bpifrance notamment. Pour autant, le rôle des banques en matière de financement de l'économie reste prépondérant et le groupe FO réaffirme la nécessité de réorienter les flux financiers vers l'économie réelle plutôt qu'à but purement spéculatif.

Nous soutenons tout particulièrement les préconisations recommandant de faire levier sur le crédit bancaire avec les fonds régionaux de garantie et la généralisation du « *prêt croissance TPE* » proposé à titre expérimental par Bpifrance.

Nous estimons que les projets des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) devraient être plus accessibles pour les TPE, notamment afin de faciliter leur modernisation.

Les questions de la réduction des délais de paiement, ainsi que celle des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, restent prioritaires.

Concernant les mesures d'aides fiscales, FO tient à rappeler la nécessité de mettre à plat l'ensemble du dispositif fiscal afin d'en évaluer l'efficacité et de le conditionner à leurs impacts productifs en matière de développement et d'emploi.

Comme le souligne le projet d'avis, le développement et la croissance des TPE/PME françaises passent par des mesures de facilitation de l'accès aux financements, mais aussi par un accompagnement concret et précis de la part des acteurs territoriaux, notamment en matière de formation.

Le groupe FO votera positivement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Blin, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Blin

Mme Blin. Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, nos coopératives sont dans leur très grande majorité des PME/TPE. Grâce à leur activité économique non délocalisable, elles jouent un rôle important pour le développement de l'économie locale.

Présentes sur l'ensemble des territoires, elles sont souvent parmi les premiers employeurs de leur bassin d'emploi. C'est par exemple le cas de nos coopératives agricoles en zone rurale.

Face à la persistance du chômage de masse, adapter le financement au développement des TPE/PME, aux différentes étapes de leur vie - création, développement, transmission ou reprise - est un enjeu majeur. Cela renvoie également à l'articulation entre fonds propres, crédits bancaires, épargne, investissements au sens large.

Outils anciens, outils développés par les fédérations des coopératives ou du secteur de l'ESS, outils innovants, la panoplie des modes de financement s'étoffe pour les coopératives. L'acculturation des banques à nos structures coopératives a bien progressé, d'autant plus que le secteur bancaire français est marqué par la force du réseau mutualiste.

Depuis fin 2015, l'accès au crédit, tous secteurs confondus, est globalement bon, même si le projet d'avis pointe un certain décalage entre les chiffres et la réalité. Bien sûr, les prêts bancaires sont par nature limités dans le temps, à terme. Ils ne permettent pas forcément de financer les investissements de très long terme ou la prise de risque, ni même parfois d'accompagner les entreprises en période de crise. Or, dans nos entreprises coopératives, sociétés de personnes, les besoins sont importants en termes de fonds propres. Ils le sont aussi en matière d'innovations. Ainsi, le projet d'avis insiste-t-il avec pertinence sur les défis liés à la révolution numérique, informationnelle ou écologique. Enfin, les besoins sont également réels et nombreux en matière d'exportations. Des alternatives ou des compléments aux prêts bancaires visant plus particulièrement le financement du haut de bilan sont donc à favoriser.

Les entreprises, spécialement celles de plus petite taille, demandent à être considérées dans leur grande diversité. L'égalité de traitement effectif dans l'accès des coopératives aux outils financiers pour les PME/TPE est pour nous une priorité. Nous sommes satisfaits que le CESE recommande d'étendre à l'économie sociale et solidaire tous les dispositifs dont bénéficient les autres entreprises, que cela concerne la BPI ou le CICE.

Pour terminer, comme le souligne le projet d'avis, assurer une réelle prise en compte du financement des petites et moyennes entreprises constitue également un enjeu européen et international et ce notamment dans le cadre des travaux sur les normes bancaires qui doivent tenir compte de la diversité du monde entrepreneurial.

Cher Frédéric, nous vous remercions pour ce travail conséquent accompli au sein de notre section. Le groupe de la coopération votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Asselin, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Asselin

M. Asselin. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les conseillers, je ne sais pas pourquoi mes collègues chefs d'entreprise m'ont choisi pour être leur porte-voix, mais il y a trois choses qui font qu'un chef d'entreprise, surtout de PME/TPE, dort comme un bébé : l'ambiance de son entreprise, le niveau de son carnet de commandes et l'état de sa trésorerie. Merci, Cher Frédéric, de vous occuper de notre sommeil car ces trois facteurs sont rarement au vert en même temps.

Malheureusement, et malgré cet exposé très intéressant - je vais commencer à inquiéter mes amis chefs d'entreprise - ce projet d'avis est celui des occasions manquées. Il s'agit plus d'un problème de rentabilité que d'un problème de financement. Contrairement à l'idée largement répandue, les entreprises en France n'ont pas de problème global de financement. En ce qui concerne le haut de bilan, l'offre financière est actuellement suffisante. Cela n'empêche évidemment pas les cas particuliers ou les situations difficiles. D'ailleurs, le projet d'avis ne comporte aucun chiffre précis laissant penser que la recherche de financement est un problème urgent ou massif. En revanche, des progrès peuvent être faits dans le domaine de la trésorerie qui est un souci récurrent pour les chefs d'entreprise. Cela étant dit, des acteurs de terrain se sont déjà saisis de ce problème et le projet d'avis présenté ne fait aucune préconisation sur ces questions.

À partir d'un sentiment plutôt diffus et non étayé, il fait des préconisations imprécises, que nous considérons comme discutables, voire contestables. Par exemple, la proposition de moduler à la baisse l'impôt sur les résultats des PME/TPE, en cas de réinvestissement du résultat dans des investissements productifs et porteurs d'emploi, est un non-sens. Les résultats remontés en fonds propres feront l'investissement de demain et la sauvegarde ou la création d'emplois d'après-demain. La pérennisation de l'entreprise répond à une temporalité qui n'est pas toujours celle de l'exercice en cours.

Par ailleurs, comment déterminer le caractère productif et porteur d'emploi d'un investissement ? Quels critères retenir ? Je vous laisse imaginer les difficultés administratives, voire en termes de « passage de la patrouille », par rapport à cette proposition.

Il est proposé « *un nouveau fonds de bonification et de garantie dédié aux PME/TPE pour orienter les crédits bancaires vers plus d'emploi et d'efficacité* ». La modulation d'un taux de crédit selon que les investissements réalisent plus d'emplois est impossible. C'est une impasse qui tournera au cauchemar bureaucratique. Au risque de se répéter, le groupe des entreprises réaffirme que le CICE n'est pas un cadeau fait aux entreprises, mais une nécessité pour redevenir compétitives, tout en sachant que la pression fiscale sur les PME/TPE reste encore l'une des plus élevées en Europe.

Lorsque le projet d'avis recommande de changer la dimension de Bpifrance pour viser l'ensemble des TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit, nous pensons que - outre le fait qu'il aurait sans doute été opportun de demander aux principaux intéressés leur avis sur la question - une telle « *mastodontisation* » de Bpifrance n'est pas souhaitable.

Si être indifférent est grave, je vous remercie car vous avez été bienveillant. Très sincèrement, cela fait plaisir que vous pensiez aux PME et aux TPE. Néanmoins, ne pas être d'accord, c'est la vie. Pour les raisons que je viens de vous exposer, le groupe des entreprises, avec toute l'élégance, comme le Premier ministre l'a fait, ne votera pas ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Junique, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Junique

M. Junique. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, madame la présidente de la section, chers collègues, le potentiel de croissance de notre pays réside indéniablement dans ce précieux tissu des TPE/PME qui assurent la vitalité de nos territoires, mais surtout, qui permettront de dessiner la France de demain, ses activités ainsi que ses filières d'activités qui seront précieuses pour notre pays. Parce qu'elles sont une responsabilité et une utilité fortes, l'accès aux financements demeure un enjeu majeur pour elles.

Or, le constat est clair : une petite entreprise n'est pas une grande entreprise en modèle réduit. C'est ce que nous dit très souvent François Asselin. Je partage le fait que la réalité nous amène à constater que l'on confond parfois petites et grandes entreprises. Le constat éclairant que nous a présenté notre rapporteur est de ce point de vue important. Les TPE, comme les PME, doivent généralement faire face à des taux d'intérêt plus élevés que les grandes entreprises et les conditions de crédit sont souvent plus restrictives. Or, nous le savons bien, ce tissu des PME/TPE contribue à ouvrir de nouvelles perspectives vers une croissance plus durable et inclusive, notamment grâce au rôle qu'elles jouent en matière de développement et de diffusion d'innovations et de création d'emplois. Néanmoins, elles ne peuvent remplir ce rôle que si elles obtiennent les financements nécessaires pour lancer et développer leurs activités, notamment en matière de transformation numérique et de transition écologique qui nécessitent des dépenses immatérielles dont le financement est encore moins accessible.

Nous le savons tous, les mutuelles, les coopératives, de grandes associations, sont aujourd'hui des PME/TPE ; c'est pourquoi, le groupe de la mutualité se félicite de la prise en compte par le rapporteur de la spécificité du secteur de l'ESS qui représente plus de 200 000 entreprises dont une grande part sont des TPE/PME qui emploient 2,4 millions de salariés, conciliant performance économique et utilité sociale. Ce secteur est particulièrement créateur d'emplois. Ainsi, depuis 2010, alors que l'emploi dans le secteur marchand privé augmentait de 7 %, l'emploi dans les entreprises de l'ESS augmentait de plus de 20 %.

Mais, si les entreprises de l'ESS n'ont pas d'actionnaires et respectent un encadrement strict de l'utilisation des bénéficiaires, il n'empêche qu'elles ont des besoins en financement pour se développer et en particulier pour conforter leurs projets d'innovation sociale.

« *Les entreprises de l'ESS ne sont pas des entreprises comme les autres, mais comme les autres elles sont des entreprises* » ; aussi, la proposition d'étendre aux entités de l'ESS tous les dispositifs relatifs au financement dont bénéficient les TPE/PME est accueillie très positivement par le groupe de la mutualité.

La loi ESS du 31 juillet 2014 et la mise en place de certains outils et de nouveaux soutiens financiers publics, notamment via Bpifrance, sont des signaux positifs. Pour autant, un accompagnement des projets renforcés et une meilleure territorialisation des financements sont deux conditions indispensables pour faciliter le financement des TPE/PME, qui sont favorables au développement de celles-ci pour l'emploi et l'efficacité : plusieurs préconisations du projet d'avis visent à favoriser et améliorer les relations banques/entreprises et renforcer les liens de proximité sur les territoires.

Il y a la possibilité de construire à partir des préconisations un certain nombre de relations durables avec notre tissu des PME/TPE. Notre groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Monsieur Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et du groupe environnement et nature.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et environnement et nature - M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, On ne le répètera jamais assez, les PME et TPE représentent plus de 3 millions d'entreprise et 48 % de l'emploi salarié. Il est bon de rappeler le rôle et la part de ces entreprises dans l'économie française. Elles se sentent souvent délaissées ou incomprises par les pouvoirs publics.

En cette période de débat électoral, il revient à l'ensemble du personnel politique de construire des propositions pertinentes avec l'ensemble des acteurs concernés pour permettre aux PME et aux TPE de jouer pleinement leur rôle dans les transitions que connaissent aujourd'hui la France et l'Europe.

Les propositions du projet d'avis vont dans ce sens et elles sont opérationnelles. Merci au rapporteur et à la section pour ce travail.

Pour le groupe environnement et nature et celui des organisations étudiantes et mouvement de jeunesse, ces entreprises jouent deux rôles essentiels.

Celui de la transition écologique tout d'abord. Ces entreprises sont les fers de lance de cette transition et représentent - dans des secteurs aussi variés que la rénovation thermique des bâtiments, les nouveaux modes de transports ou les énergies renouvelables - l'immense potentiel de cette nécessaire mutation de notre économie.

Elles jouent aussi un rôle pour l'insertion professionnelle des jeunes. À ce titre, les PME et TPME jouent effectivement deux rôles.

Elles sont parmi les premiers recruteurs de jeunes, notamment dans les territoires. Près de deux-tiers des jeunes trouvent leur premier emploi dans une entreprise de moins de 50 salariés et près d'un tiers dans une entreprise de moins de 10 salariés.

Deuxièmement, elles permettent l'émergence de jeunes entrepreneurs qui construisent des projets innovants à travers des *start-up* ou des TPE. En 2015, près d'un tiers des micros entrepreneurs avaient entre 20 et 26 ans. Mais, pour remplir ces rôles, le financement de ces entreprises doit être diversifié et plus accessible. Ce projet d'avis propose plusieurs recommandations que nous soutenons.

Pour nos deux groupes, trois recommandations sont essentielles :

- l'orientation d'une partie des fonds et des réserves de l'assurance-vie et de l'épargne de ces entreprises mais aussi le développement de financement participatif ;
- le renforcement du rôle de Bpifrance en leur faveur et une plus forte mobilisation des acteurs du secteur de l'ESS ;
- la modulation, à la baisse, l'impôt sur le résultat, dans certains cas.

Nous aurions aussi pu aller plus loin, notamment sur le rôle et la responsabilité essentiels des banques dans l'accès au crédit, notamment pour les jeunes et pour les femmes.

Les jeunes qui n'ont pas travaillé, par exemple, n'ont pas accès au chômage et doivent avoir un nombre important de garants pour accéder au crédit ; les femmes, quant à elles, sont victimes de discriminations et subissent, plus que les hommes, le manque de confiance des investisseurs comme l'a montré dernièrement l'association « *Empow'her* ».

Par ailleurs, nous aurions pu creuser aussi la réorientation des dispositifs fiscaux tel que le CICE vers les PME/TPE ainsi que vers la transition écologique. Plus largement nous aurions souhaité des préconisations plus claires sur la question de la transition écologique en rappelant notre attachement à une politique économique au service de l'emploi, du développement durable des territoires, de la préservation de l'environnement et de l'émancipation de la jeunesse.

Nos groupes voteront ce présent projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Antoinette, au nom du groupe de l'outre-mer.

Outre-mer - M. Antoinette

M. Antoinette. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, les PME/TPE pèsent autant que les grandes entreprises dans les communes françaises. Au-delà de la création d'emplois, elles jouent un rôle important en matière d'aménagement de nos territoires et dans la valorisation du savoir-faire français.

Au-delà de la démographie des entreprises, les Outre-mer ne font pas exception à la place prépondérante qu'occupent les PME et davantage les TPE dans nos collectivités. Le taux de création d'entreprises est plus rapide et plus soutenu que dans l'hexagone car la création d'entreprises est une réponse pour pallier le manque d'emplois salariés dans nos régions d'Outre-mer ; mais, leur durée de vie est plus courte. Les freins permettant leur développement et leur expansion demeurent cependant encore trop nombreux.

Ces verrous sont clairement identifiés. Il s'agit notamment : du coût du crédit plus élevé dans les Outre-mer ; de la faiblesse de la micro finance ; de la frilosité des pouvoirs publics à mettre en place certaines zones franches sectorielles pour aider nos filières prioritaires ; de la dégradation plus importante des délais de paiement ; des conséquences de l'autonomisation des filiales bancaires qui se répercutent sur leur coût de refinancement et, *in fine*, sur le coût de crédit ; ou encore la concurrence des entreprises des pays avoisinants avec des coûts de production particulièrement bas.

De plus l'accès aux marchés publics et le manque d'accompagnement fragilisent davantage leur situation.

Voilà succinctement la somme des enjeux auxquels les PME et les TPE ultramarines sont confrontées ; mais la difficulté de réussir ne fait qu'ajouter « à la nécessité d'entreprendre » comme le disait si bien Beaumarchais.

En attendant le changement de modèle économique nécessaire, transformant nos économies de comptoir en régions productives que certains appellent de leurs vœux, ce projet d'avis met en lumière les priorités permettant de renforcer notre tissu productif.

Au regard des besoins de proximité, l'existence des correspondants TPE mis en place par la Banque de France ou dans les DIRECCTE est insuffisante. Par ailleurs, l'organisation de conférences annuelles doit non seulement servir à enrichir l'information mais surtout doit apporter des solutions aux besoins quotidiens des entreprises. En outre - et dorénavant - les collectivités devront être les interlocutrices privilégiées entre les PME et les TPE et le secteur bancaire.

Enfin, c'est en donnant toute sa place aux BPI que nous dynamiserons le tissu économique dans nos territoires notamment dans la reprise des créances des établissements publics afin de raccourcir les délais de recouvrement.

À l'heure où des consultations électorales importantes vont influencer le destin de la société française, le travail de notre section est un formidable outil permettant de nourrir le débat.

Notre groupe remercie le rapporteur pour sa disponibilité, et l'entretien qu'il organisé avec l'IEDOM pour éclairer ce projet d'avis.

Le groupe de l'outre-mer votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Goujon, au nom du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Goujon

Mme Goujon. Monsieur le président, chers collègues, chers internautes, le présent projet d'avis souligne l'importance des PME/TPE dans notre pays : 50 % de la richesse et des emplois créés, c'est considérable. Et au-delà du quantitatif, leur impact le plus souvent local permet de réduire les fractures et inégalités sur le territoire. En ces temps agités, où avec « *Internet les exclus ont fenêtre avec vue sur les inclus* » - je cite Nicolas Hulot - assurer un développement territorial harmonieux, c'est un enjeu prioritaire.

Alors, comment mieux les financer, les pérenniser, les aider à se développer, nos petites et moyennes entreprises ?

Le projet d'avis souligne le besoin d'une vision renouvelée de l'investissement.

Je souhaite donc, dans la présente intervention, donner un coup de projecteur sur une interprétation possible et souhaitable de ce que peut signifier une vision renouvelée de l'investissement et que l'on appelle l'investissement responsable. Il est d'ailleurs évoqué dans le présent projet d'avis et mériterait d'être creusé comme un levier stratégique pour financer nos PME.

Si le concept est d'origine anglo-saxonne et que nous le devons plus précisément aux Quakers - qui refusaient d'investir dans le tabac, l'esclavage et la prostitution...c'est déjà ça ! - la conception française d'ESG – *Environemental Social Gouvernance* - est plus proactive. En effet, elle identifie les meilleurs de la classe dans chaque secteur, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, comme par exemple : la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; la mise en place du dialogue social ; la mixité hommes/femmes ; ou encore la présence d'un comité de vérification des comptes, ce qui, à mes yeux, devrait tout simplement être un prérequis à n'importe quel investissement, mais c'est un autre débat !

Longtemps réservé aux institutionnels, le label investissement responsable est ouvert au public depuis fin 2015. Ce label ISR public doit permettre de donner une nouvelle visibilité aux fonds ISR auprès des épargnants particuliers.

Alors aidons-le à changer d'échelle et à l'orienter vers les petites et moyennes entreprises ! Rendons-le encore plus lisible et appropriable en poussant, par exemple, certains critères d'impacts sur le territoire, car le particulier est plus sensible et se sent plus facilement responsable de ce qui se passe autour de lui, en matière d'activité, d'emplois, de respect de l'environnement, qu'au fin fond de la province du Guangdong.

Les journalistes économiques déploraient, il y a une dizaine de jours, la disparition de la veuve de Carpentras, qui déserte le CAC 40 ; pourtant, les mentalités ont changé et sont propices aux modes d'investissement en circuits courts et pour des projets à ancrage local comment en témoigne le succès du *crowdfunding*. Alors faisons-là revivre cette veuve de Carpentras avec des fonds ISR clairement tournés vers les PME. Ramenons-là dans le jeu financier, mais pour qu'elle investisse à Carpentras justement !

Merci de votre attention. Je voterai ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole à M. Noël, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Noël

M. Noël. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, les professions libérales représentent un million d'entreprises libérales, composées à 98 % de TPE.

Comme toute entreprise, leur besoin de financement est une préoccupation au cœur de leur activité et de leur développement. Mais, elles sont confrontées aux mêmes difficultés que la majorité des TPE-PME rendant difficile leur accès au crédit classique soit par l'insuffisance de fonds propres ou par des délais de règlement encore trop longs.

Des mesures ont été prises pour résorber ces maux français mais elles demeurent insuffisantes, comme l'illustre la diminution du délai de paiement de 60 à 30 jours qui a entraîné de nouvelles dérives.

Les alternatives au financement classique existent et les TPE-PME sont de plus en plus nombreuses à y recourir car elles comblent, en partie, leurs besoins de financement. Nous pouvons notamment citer trois d'entre elles : le système de crédit alternatif au système bancaire, dont le *crowdfunding* ; les nouvelles garanties bancaires, dont celle de Bpifrance ou des branches professionnelles ; l'échange inter-entreprises ou « *Barter* » permettant d'accéder à un réseau collaboratif d'entreprises, afin de financer certaines dépenses sans sortie de trésorerie.

Le projet d'avis met en lumière une certaine autocensure dans les demandes de crédits par les dirigeants des TPE/PME : anticipation de refus, lourdeurs administratives ou difficultés à présenter les dossiers auditable par les banques sont souvent la cause de cette autocensure. Toutes les enquêtes évoquées - Siagi, Opinion Way, baromètre KPMG, CPME... - convergent vers un tel constat.

Aussi, pour le groupe des professions libérales, il convient de vaincre ces inhibitions. Selon nous Bpifrance est l'un des acteurs majeurs dans le financement des TPE/PME, il faut donc lui donner de l'ampleur afin qu'elle remplisse pleinement son office pour les TPE.

Bpifrance a un véritable rôle de levier à jouer, notamment à partir des approches de garantie pouvant être données pour faciliter l'accès au crédit bancaire.

Le modèle de développement n'est pas unique pour toutes les TPE/PME ; il varie d'une entreprise à une autre, même au sein d'un même secteur. Les besoins sont donc différents et il est indispensable de conserver les variétés des modes de financement, tout en favorisant l'investissement par des mesures fiscales ainsi que le financement de proximité.

Les Français sont très attachés à leur territoire et veulent garder leurs entreprises à taille humaine proches de chez eux. Les TPE/PME contribuent au développement économique territorial et sont un important vivier de croissance et d'emplois de proximité. Ces emplois sont non délocalisables et contribuent à assurer le lien social. Leur financement est vital.

Le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Chrétien, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Chrétien

M. Chrétien. Monsieur le président, madame la présidente de la section, monsieur le rapporteur, chers collègues, le présent projet d'avis s'inscrit dans un contexte économique marqué par la transformation du travail et des activités économiques mais aussi par la massification du chômage et du sous-emploi.

Une fois ce cadre rappelé, vous mettez en avant, monsieur le rapporteur, les potentialités des TPE/PME, qui ouvrent des perspectives pour répondre aux besoins et attentes des familles vivant dans les territoires français. En effet, les PME/TPE sont clairement un levier majeur pour créer des emplois. Elles sont un outil d'aménagement du territoire. Elles permettent le développement de services de proximité nécessaires à la vie quotidienne des familles et sont capables d'adaptation rapide pour répondre à la demande.

Le groupe de l'UNAF tient à faire un *zoom* sur les entreprises de l'Économie sociale et solidaire car il s'agit là d'une véritable force porteuse de changements. L'ESS permet de continuer à inventer d'autres façons de travailler, de consommer, de se prémunir contre les risques, de répartir la richesse créée en plaçant l'être humain au cœur de l'économie dont il doit être la finalité.

Le projet d'avis pose ensuite les conditions actuelles du financement par les banques des PME/TPE pour regretter que si elles se targuent d'assurer avec efficacité un taux de financement élevé, il reste que le nombre de rejets concerne des centaines de milliers de TPE/PME. Or, le crédit est une nécessité pour la transformation et l'adaptation de l'entreprise existante mais aussi pour la création d'entreprise puisqu'il faut investir avant de produire.

Le projet d'avis formule un nombre resserré de recommandations pour sortir de la logique actuelle de frilosité du système bancaire vis-à-vis des TPE/PME. Le groupe de l'UNAF en retient quatre plus particulièrement, dans leur proximité avec la défense des intérêts des familles.

La proposition d'orienter une partie de l'épargne dormante des ménages vers le financement des TPE est une piste à encourager à condition toutefois qu'ils soient garantis de retrouver leur investissement de départ.

Mieux protéger les biens propres des dirigeants et de leur famille est essentiel pour que le partage des risques, entre la banque et le créateur d'entreprise, n'emporte pas une demande excessive de garanties pouvant entamer les conditions de vie de la famille de l'entrepreneur.

Le groupe de l'UNAF partage la recommandation d'étendre aux entités de l'économie sociale et solidaire tous les dispositifs relatifs au financement dont bénéficient les autres PME/TPE.

Enfin, nous jugeons important de renforcer la culture et la formation en gestion financière d'entreprise : il faut aider les dirigeants, ou futurs dirigeants, à comprendre et à pratiquer la gestion économique de leurs entreprises. C'est aussi un moyen pour rééquilibrer le rapport de force pour un partenariat entre l'emprunteur et sa banque sur le projet de création d'entreprise.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, monsieur le rapporteur, pour ce travail et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Arav, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Arav

Mme Arav. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues si la France sait créer les conditions d'éclosion et d'installation des TPE/PME, par contre la question de leur développement, de leur croissance vers des PME de plus grande taille et plus encore des ETI apparaît plus problématique.

Pour l'UNSA, les TPE/PME sont porteuses de création de valeurs réelles, d'emplois, de dynamisation des territoires dont le développement est indispensable à notre économie. La question de leur financement est d'autant plus cruciale qu'elles auront à surmonter les défis du numérique et de la transition écologique.

On observe une certaine forme de polarisation des outils de portage financier vers les *start-up* d'une part et les grandes entreprises d'autre part, plus axé sur l'investissement en participation, en biens et équipements, et bénéficiant d'une plus grande capacité de négociation et d'attractivité vis-à-vis d'institutions et d'organismes financiers.

Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait, notamment des aspects économiques comme les critères de solvabilité, les garanties demandées par les banques pour se prémunir contre le risque légitime de défaut, la difficile couverture des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement. Mais aussi des aspects plus culturels qui sont tout autant partagés par ces entreprises, elles-mêmes soucieuses de garder le contrôle de leur développement. Nous pouvons aussi regretter que les coûts de l'immobilier obèrent également les capacités contributives en investissements qualitatifs de production.

L'UNSA approuve l'ensemble des recommandations allant dans le sens d'une plus grande appréhension réciproque des besoins et des réalités et une plus grande connaissance des outils existants, par exemple les dispositifs offerts par le CODEDI et la BPI. De même, nous soutenons les initiatives portant à faire évoluer les conditions de sélectivité financière des projets sans rompre les équilibres de sécurisation bancaires, en concertation avec l'ensemble des parties-prenantes. La sécurisation et la coordination du parcours financier du chef d'entreprise afin d'alléger la prise de risque personnelle *via* le recours à une société de caution mutuelle et une meilleure articulation entre organismes financiers en sont une illustration.

Par contre, nous nous interrogeons sur l'opportunité de cibler spécifiquement un rapprochement entre une banque plutôt orientée services aux particuliers et la BPI ; et une plus grande valorisation de la chaîne de création de valeurs et d'activités liée à l'entreprise y compris dans le secteur de l'ESS est un critère à développer.

Concernant la question des politiques publiques l'UNSA pense qu'elles ont un rôle indispensable. Certaines propositions allant dans le sens d'une plus grande orientation en faveur des TPE/PME sont à creuser, par la mobilisation, l'incitation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs économiques et financiers.

L'UNSA considère qu'il est du devoir de tous les acteurs publics et privés de s'emparer de ce sujet afin de répondre en qualité et en volume aux besoins des TPE/PME et de participer de concert au partage des risques propres aux missions de chacun.

L'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Épron, au nom du groupe de l'Agriculture.

Agriculture - M. Épron

M. Épron. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames messieurs, pour l'agriculture, la fiabilité et la bonne santé de nos petites entreprises d'amont et d'aval est essentielle. Je tiens à rappeler que le développement dépend avant tout de l'existence d'un marché. Toutefois, il est bien entendu que les modalités de leur financement peuvent déterminer la vitesse de leur croissance et leur pérennité.

Le travail que nous avons mené ensemble a permis de dépasser les idées reçues tant sur les petites entreprises que sur les établissements bancaires. Nous aurions peut-être pu mieux équilibrer notre texte en renforçant notre attention sur la situation des entreprises, sur les difficultés de leurs dirigeants plutôt que de nous focaliser - parfois trop - sur le fonctionnement des banques. Nous avons toutefois apprécié la prise en compte des efforts accomplis par les banques pour améliorer la relation entre les dirigeants des entreprises et celles-ci. Vous citez en particulier le réseau de référents-financement mis en place en Normandie. C'est une initiative qui semble très intéressante. Vous me permettez de saisir l'occasion de cette intervention pour insister sur les trois points qui, depuis le départ, ont appelé notre vigilance.

En premier lieu, sur la proposition relative au recours des garanties personnelles des dirigeants. Il est proposé que ce recours soit limité à une part du montant total de l'endettement. Il était important pour nous d'encadrer cette proposition afin de ne pas faire porter le risque uniquement sur les prêteurs et déresponsabiliser les dirigeants. Vous en avez tenu compte dans votre rédaction.

En second lieu, sur l'information publique relative aux crédits accordés aux PME/TPE, il était essentiel pour nous de respecter les règles de confidentialité portant sur les activités de chaque établissement bancaire. Les modifications apportées au texte ont introduit cette exigence de confidentialité. Toutefois nous aurions souhaité qu'elle soit encore plus clairement formulée.

En troisième et dernier lieu les développements relatifs à la BPI nous ont préoccupés. Pour nous le dispositif proposé est intéressant à la condition qu'il se cantonne à l'accompagnement des banques et que cela n'affecte pas le cadre concurrentiel avec les autres banques. Les discussions soutenues que nous avons menées dans la section sur la question de la BPI démontrent s'il en était besoin l'importance et la sensibilité du sujet. Il nous paraissait nécessaire de rédiger un *dissensus* sur ce point. Les exploitations agricoles sont-elle des PME/TPE ? Oui, bien sûr ! Peut-être faudrait-il le rappeler à la BPI.

Malgré les réserves exprimées et en raison du *dissensus* introduit, le groupe de l'agriculture votera en faveur de ce texte.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'Artisanat.

Artisanat - Mme Foucher

Mme Foucher. Développer l'investissement des TPE-PME revêt une importance majeure compte-tenu de leur rôle dans l'économie, en termes de richesse produite et d'emplois. Il est question en effet d'assurer la pérennité, sur l'ensemble du territoire, d'un tissu d'entreprises de proximité. Il est aussi question de développer les TPE et plus largement d'inscrire l'ensemble de notre appareil productif dans les révolutions numériques et écologiques en cours.

Répondre à ces enjeux suppose que nos entreprises aient confiance en l'avenir, mais aussi qu'elles puissent mobiliser les financements nécessaires pour mener à bien leurs projets.

Sur cette question du financement, le projet d'avis vient confirmer les constats de plusieurs rapports récents. Nos TPE ont une insuffisante capacité à croître, en raison de la faiblesse de leurs investissements. Et, lorsqu'elles investissent, elles privilégient le plus souvent l'autofinancement.

Le groupe de l'artisanat se réjouit que le projet d'avis permette d'identifier une pluralité de leviers à actionner afin d'encourager et faciliter le financement de l'investissement des TPE-PME. À ce titre, certains objectifs nous semblent devoir être recherchés en priorité.

Il convient tout d'abord de mobiliser l'action publique, au plus près des territoires. Il s'agit de généraliser les Fonds régionaux proposant des outils de financement calibrés aux besoins des TPE et misant sur les conséquences positives des investissements projetés pour le territoire sur lequel elles sont installées. Il s'agit également d'orienter plus fortement l'action de Bpifrance en faveur de l'investissement immatériel des TPE.

Il convient par ailleurs d'améliorer l'accompagnement des dirigeants de TPE pour éviter qu'ils ne s'autocensurent dans leurs demandes de crédit. Cela implique d'une part, de construire des relations plus qualitatives entre les banques et ces entreprises, de sorte que celles-ci puissent s'adresser à des interlocuteurs qui les suivent sur la durée et qui leur proposent des solutions de financement prenant pleinement en compte leur situation et leurs projets. Il faut notamment, pour cela, des conseillers bancaires formés aux spécificités des TPE. Cela implique, d'autre part, de renforcer la culture financière et de gestion des dirigeants de ces entreprises. Il faut donc les encourager à s'informer et à se former afin d'optimiser le pilotage de leur entreprise et favoriser son développement.

Plus largement, il convient de lever les obstacles qui freinent l'investissement, et notamment : alléger la fiscalité pesant sur les bénéficiaires réinvestis, quelle que soit la forme juridique de la TPE, ou encore donner la priorité aux dispositifs de caution mutuelle et réduire ainsi les exigences de garanties personnelles.

Si la mise en œuvre de certains leviers appelle encore à des réflexions ou des ajustements avec tous les acteurs concernés, le fil rouge qui les anime, à savoir la croissance des TPE-PME et donc la compétitivité de notre économie, nous semble de nature à faire converger les points de vue.

Nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Deschamps, au nom du groupe des Associations.

Associations - M. Deschamps

M. Deschamps. Mesdames, messieurs, à cette heure avancée de la journée j'ai le sentiment que ce que cette assemblée attend du dix-septième et dernier orateur, c'est moins le côté novateur de ses propos que leur brièveté. Nous allons donc faire court ! Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous voterons pour ce projet d'avis !

(Applaudissements)

Je savais bien que cela vous plairait ! Mais faire court ne veut pas dire ne rien dire. Je ferai donc trois observations.

Premièrement, ce projet d'avis traite d'un sujet économiquement essentiel, politiquement sensible et techniquement pointu. Dans ce contexte, nous voulons féliciter le rapporteur d'avoir su :

- écouter : toujours ;
- entendre : souvent ;
- modifier son texte : fréquemment ;

Mais, en tout cas, d'avoir su faire évoluer le texte dans le cadre d'un travail collectif auquel l'ensemble des membres de la section - avec leur passion, leurs idées, leurs envies, mais leur conviction partagée - ont fortement contribué, et ce, jusqu'à la dernière minute.

Deuxième observation : sur le contenu du projet d'avis. Il contient deux *dissensus*, cela n'aura échappé à personne.

Il m'offre l'occasion de redire combien nous pensons essentiel de marquer le plus fréquemment possible nos *consensus*, bien sûr, mais combien aussi nous trouvons important que, collectivement, nous soyons capables d'indiquer nos *dissensus* comme autant de points sur lesquels nous attirons plus particulièrement la vigilance du législateur ou du décideur. Pour nous, le *dissensus* n'est pas un échec, pour peu, bien sûr, qu'il ne soit ni trop fréquent ni le refuge de notre incapacité à produire du *consensus*.

Troisième observation : je veux dire ici notre plaisir d'avoir vu la section, dès le début des travaux, définir spontanément la notion d'entreprise avec beaucoup de pluralisme : pluralisme de tailles, de secteurs d'activité, de champs d'origine, mais aussi de formes juridiques.

Grâce à cette approche, les spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire ont été prises en compte. On retrouve ainsi dans quasiment toutes les préconisations un angle qui concerne plus particulièrement l'ESS. C'est le cas de la préconisation 15, qui propose la création d'un fonds d'amorçage pour permettre aux associations d'accéder plus facilement au crédit, dans l'objectif de développer leur projet associatif, bien sûr, mais aussi de développer leur activité et les emplois qu'elle génère et qui représentent - redisons-le ici - plus de 76 % des emplois des entreprises de l'économie sociale et solidaire en France.

C'est donc bien la fonction d'acteur du développement économique et territorial des associations qui est ici saluée et nous voulions nous en féliciter.

Nous voterons donc ce texte. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(Le texte de l'amendement déposé et la suite qui lui a été donnée par la section de l'économie et des finances sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président. Mes chers collègues, je vous donne lecture de la suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis présenté par Frédéric Boccara, rapporteur.

- L'amendement n°1, déposé par le groupe de la CFDT, a reçu un avis favorable de la section, dans une rédaction modifiée et acceptée par les déposants.

S'il n'y a pas d'objections, cet amendement est adopté.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 171
- Ont voté pour : 127
- Ont voté contre : 20
- Se sont abstenus : 24.

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté

(Applaudissements)

M. le Président. Félicitations, monsieur le rapporteur. Je voudrais remercier d'une part, Serge Boscher, qui s'est joint aux forces des administrateurs de la Direction des services consultatifs (DSC) pendant quelques mois et qui a permis l'écriture de ce projet d'avis, et d'autre part, Emmanuel Woitrain qui a apporté son concours à la fin et permis l'écriture définitive de ce projet d'avis.

Je donne la parole à Hélène Fauvel, présidente de la section de l'économie et des finances.

Mme Fauvel. Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais féliciter Frédéric Boccara pour sa capacité d'écoute et le travail accompli parce qu'il y a quand même eu beaucoup d'amendements déposés en section et nous lui avons donné collectivement beaucoup de travail pour l'examen de ces amendements, qu'il a tous étudiés. Il a toujours donné une explication sur la suite réservée.

Plus je préside cette section et plus je me félicite de l'ambiance qui y règne, de la capacité qu'ont les conseillers à travailler ensemble, à se dire qu'ils ne sont pas d'accord tout en se respectant.

Je voudrais aussi remercier Serge Boscher, qui nous a apporté toute sa technicité - un peu son carnet d'adresses, ce qui nous a bien aidés pour les auditions - remercier Emmanuel Woitrain, qui est venu nous aider, et Maryse Vella pour l'aide qu'elle a apportée à Frédéric Boccara.

Enfin, je rappelle que, même si, parfois, des préconisations peuvent nous paraître irréalisables ou difficilement envisageables, si nous nous contentions de ne préconiser que des choses qui nous paraissent immédiatement réalisables, parfois, ce serait un peu triste !

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame la Présidente.

Je vous rappelle que, le mardi 28 mars 2017, nous examinerons le projet d'avis intitulé *Vers une bioéconomie durable*, présenté par Jean-David Abel et Marc Blanc, rapporteurs, au nom de la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux.

Mercredi 29 mars 2017, nous traiterons du projet d'avis *Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer*, présenté par Dominique Rivière, rapporteur, et Ernestine Ronai, corapporteuse, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et de la délégation à l'Outre-mer, présidées respectivement par Pascale Vion et Jean-Etienne Antoinette.

Je vous remercie.

La séance est levée.

* * * * *

La séance est levée à 17 heures 20.

Prochaine séance, mardi 28 mars 2017, à 14 heures 30.

ANNEXES

Annexe 1 – Amendement déposé sur le projet d'avis « Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité »

Amendement n°1

Amendement, déposé par le groupe de la CFDT :

Page 51 - ligne 38 à Page 52 - ligne 36 : supprimer le texte

Annexe 2 – Suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis « Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité »

Amendement n°1

Cet amendement déposé par le Groupe de la CFDT a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction acceptée par le déposant.

Page 51 - ligne 38 à Page 52 - ligne 36 : supprimer le texte et remplacer par :

« Les attentes des dirigeant.e.s de PME/TPE restent fortes vis-à-vis de Bpifrance et appellent un changement d'envergure pour pallier certaines failles de marché.

Bpifrance devrait s'adresser à toutes les TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit : en accroissant ses ressources, par dotation, par appel au refinancement de la BCE ; en supprimant les seuils qu'elle applique, en nombre de salarié.e.s, pour les entreprises susceptibles de bénéficier de ses prêts ; en étant dotée d'une capacité propre de sélection des dossiers et d'évaluation socio-économique (combien d'emploi et de valeur ajoutée, en amont comme en aval des projets) ; en améliorant la présence et le rôle des différentes parties prenantes à sa gouvernance, notamment en incluant leur présence au conseil d'administration, qui s'intéresse par exemple aux critères des prêts, et pas seulement au conseil d'orientation.

Bpifrance intervient la plupart du temps en aval des choix des banques, à partir de dossiers sélectionnés par celles-ci. À titre d'exemple, la mise en place d'un mécanisme de pré-garantie chez Bpifrance, à l'instar de la bonne pratique de la SIAGI, permettrait de faire levier sur les banques, en instruisant les dossiers en amont des banques et de promouvoir ainsi une autre sélectivité.

Pour certains membres du CESE, il faudrait étudier la mise en réseau de Bpifrance, de la Banque Postale et éventuellement de la SIAGI, en gardant la spécificité de chaque organisme, pour développer des complémentarités dans l'objectif d'appuyer le développement des PME/TPE, leur emploi et leur efficacité. Cela permettrait aussi d'impulser plus directement un autre crédit, complément de l'action de fonds publics en levier sur l'ensemble des banques.

D'autres membres du CESE considèrent que ce n'est ni souhaitable ni nécessaire, car cela aboutirait à déresponsabiliser les autres banques dans leur devoir de financement des PME/TPE.

Ces membres du CESE doutent que Bpifrance puisse s'appuyer exclusivement sur le réseau de la Banque postale, non auditionnée. Cela risquerait d'ailleurs de poser un problème majeur de concurrence avec les autres banques.

Le CESE recommande de changer la dimension de Bpifrance pour viser l'ensemble des TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit. ».

Annexe 3 - Diaporama illustrant les propos de Frédéric Boccara, rapporteur

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITÉ

LE CONTEXTE

- **La moitié de l'emploi**
- **Présence dans tous les territoires**
- **Diversité**
- **Salaires moins élevés, moins de formation prof**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITÉ

LE CONTEXTE

- **L'emploi**
(efficacité, rentabilité)
- **L'investissement**
- **Les transformations technologiques**
(révolution informationnelle)

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES CONSTATS

► **Le crédit bancaire**

- **Élément central du développement des PME/TPE (375 Md€)**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES CONSTATS

► **Financement non bancaire (épargne + fonds)**

- **Financement participatif (*crowdfunding*)**
- **Fonds d'investissement**
- **Placement privé**
- **Plateformes transactions boursières PME (Alternext, Euronext)**
- **Business Angels**
- **Plate-formes d'aide à l'entrepreneuriat**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITÉ

LES CONSTATS

- ▶ **Financement non bancaire (épargne + fonds)**
 - **Fonds propres (autofinancement)**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITÉ

LES CONSTATS

- ▶ **Un paradoxe**
 - **Afflux relatif de Liquidités bancaires aux PME**
(+2,8%, mais +8,8% pour les grandes entreprises)
 - **Le ressenti d'un crédit insuffisant**
(Demande de crédit > Offre, en France – enquête SAFE)

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

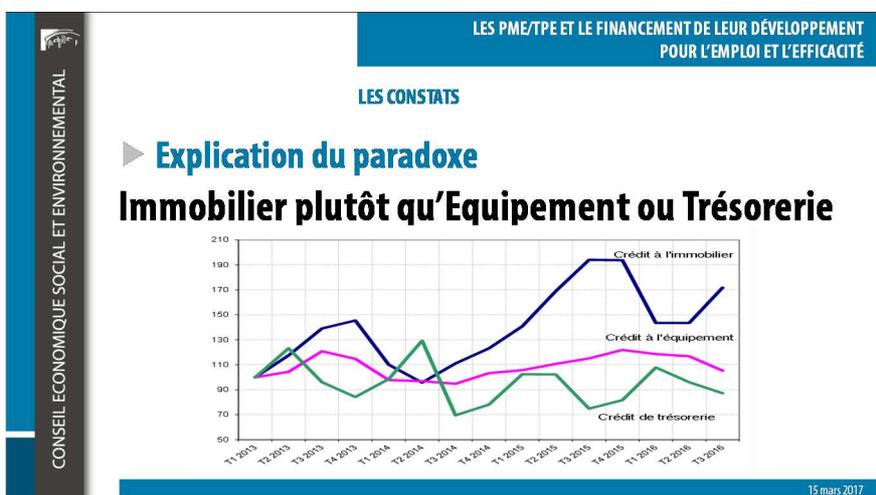
LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES CONSTATS

► **Beaucoup a été fait depuis 2008**

- **Médiation du crédit**
- **Bpifrance**
- **Politique monétaire de la BCE**
- **PME en difficulté (CCSF)**

15 mars 2017



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES CONSTATS

► **Explication du paradoxe (suite)**

- **Deux trous dans la raquette : Trésorerie + Immatériel**
- **Autocensure**
- **Coût effectif du crédit \neq Taux**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES CONSTATS

► **Délais de paiement**

- **Amélioration après loi de 2008 (60 jours)**
- **Dégradation depuis 2 ans (79 jours)**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES CONSTATS

► **Relationnel Banques-PME/TPE**

- **Le.la conseiller.e bancaire**
- **Les critères de sélectivité**
- **Les prises de garantie sur biens personnels > 100 %**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES CONSTATS

► **Bpifrance – Banque publique d'investissement**

- **Prises de participation + Garantie + Crédit**
- **En accompagnement des banques**
- **Taille limitée (3,6 % de l'encours de crédit aux PME/TPE)**
- **Prêt « développement » : immatériel + matériel**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES CONSTATS

- **Formation des dirigeants**
- **Aspects européens et internationaux (BCE, BEI, Bâle)**
- **Taille limitée (3,6 % de l'encours de crédit aux PME/TPE)**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES PRÉCONISATIONS

► **Les propositions du CESE**

- **Crédit bancaire**
- **Relation Banques-PME/TPE**
- **Transparence et Implication régionale**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES PRÉCONISATIONS

► **Les propositions du CESE**

- **Fonds propres et Epargne**
- **Appui à la gestion**
- **Relations inter-entreprises**

15 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DEVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITE

LES PRÉCONISATIONS

► **Les propositions du CESE**

- **International et Europe (BCE, Bâle, BEI)**
- **PME en difficulté**
- **Economie sociale et solidaire (ESS)**

15 mars 2017

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT
POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITÉ

LES PRÉCONISATIONS

► **Les propositions du CESE**

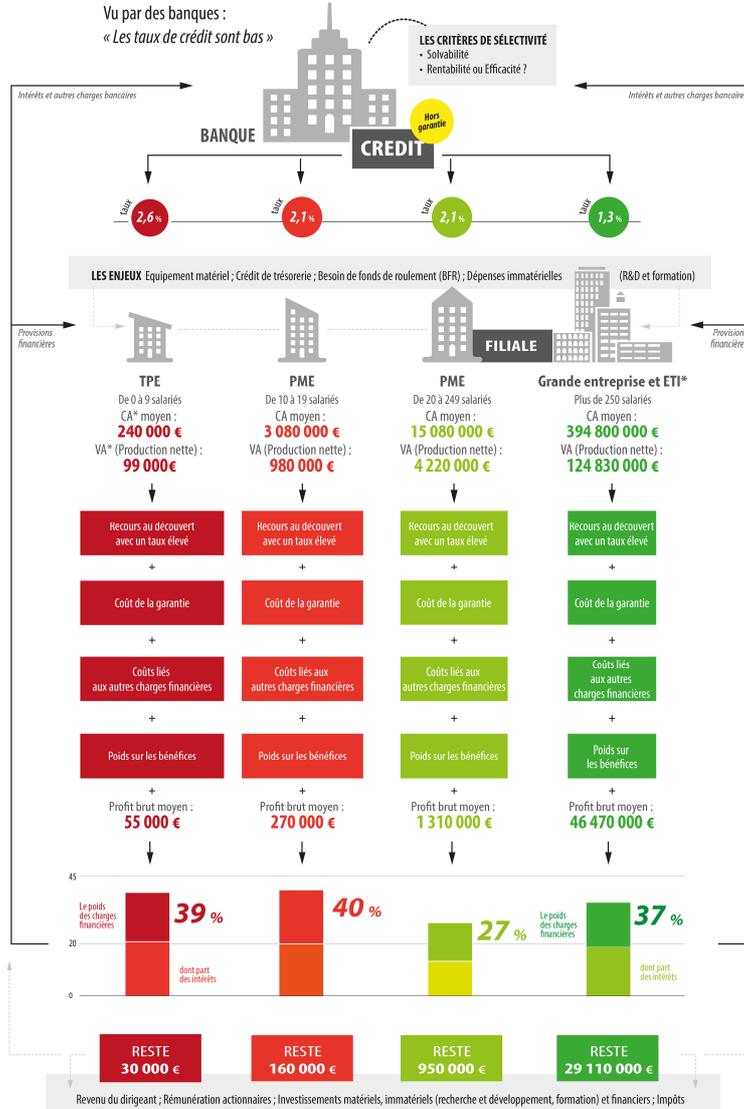
- **Crédit bancaire**
- **Relation Banques-PME/TPE**
- **Transparence et Implication régionale**

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

15 mars 2017

Annexe 4 - Infographie illustrant les propos de Frédéric Boccara, rapporteur

BANQUE Des crédits aux entreprises pas si avantageux pour les TPE/PME



*ETI: Entreprise de taille intermédiaire. * CA - Chiffre d'affaire. *VA - valeur ajoutée.
 Sources : Chiffres 2014. Banque de France, StatInfo, INSEE ESANE et CESE. Conception et réalisation : SADES/CESE.